

OMPI



PCDA/4/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 4 septembre 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENEVA

COMITÉ PROVISOIRE SUR LES PROPOSITIONS RELATIVES À UN PLAN D'ACTION DE L'OMPI POUR LE DÉVELOPPEMENT

**Quatrième session
Genève, 11 – 15 juin 2007**

RAPPORT

adopté par le comité

1. Lors de sa session de septembre-octobre 2006, l'Assemblée générale de l'OMPI a fait le bilan des délibérations positives qui s'étaient déroulées pendant les deux sessions du comité provisoire sur les propositions relatives à un plan d'action de l'OMPI pour le développement (PCDA), a souligné la nécessité de poursuivre les débats sur les propositions présentées et classées dans les six groupes déterminés dans le cadre des travaux des réunions intergouvernementales intersessions et du PCDA, et a pris notamment la décision de renouveler le mandat du PCDA pour une période supplémentaire d'un an. Il a aussi été décidé que le PCDA tiendrait deux sessions de cinq jours, de façon à permettre des délibérations structurées et approfondies, sur l'ensemble des 111 propositions présentées pendant les réunions intergouvernementales intersessions et les sessions du PCDA tenues en 2005 et 2006, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale en 2005 sur le délai de présentation des nouvelles propositions. La troisième session du PCDA s'est tenue du 19 au 23 février 2007 et la quatrième du 11 au 15 juin 2007.

2. Les États ci-après y étaient représentés : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Guinée, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Panama, Pays-Bas, Pérou,

Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Serbie, Singapour, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe (94).

3. Les organisations intergouvernementales (OIG) suivantes y ont pris part en qualité d'observatrices : Centre Sud, Commission européenne (CE), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Office européen des brevets (OEB), Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), Organisation internationale de la francophonie (OIF), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et Union africaine (UA) (9).

4. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) suivantes y ont pris part en qualité d'observateurs : Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA), Association européenne des étudiants en droit (ELSA), Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP), Association internationale pour les marques (INTA), Association latino-américaine des industries pharmaceutiques (ALIFAR), Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Business Software Alliance (BSA), Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), Centre for International Governance, Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD), Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL), Chambre de commerce internationale (CCI), Comité consultatif mondial des amis (CCMA), Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), Electronic Frontier Foundation (EFF), Electronic Information for Libraries (eIFL), Fédération internationale de la vidéo (IVF), Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB), Fédération internationale des associations de fabriques de produits pharmaceutiques (IFPMA), Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF), *Fundação Getulio Vargas (FGV)*, Institut du droit du commerce international et du développement (IDCID), Institute for Policy Innovation (IPI), Knowledge Ecology International (KEI), Library Copyright Alliance (LCA), Médecins sans frontières (MSF), The Federalist Society, Third World Network (TWN), Union internationale des éditeurs (UIE) et Yale Information Society Project (ISP) (31).

5. Après en avoir délibéré, le PCDA a décidé que les représentants du Centre for International Governance, Faculté de droit de l'Université de Leeds (Royaume-Uni), de l'Institute for Trade, Standards and Sustainable Development (États-Unis d'Amérique) et du Global Economic Governance Programme, Université d'Oxford (Royaume-Uni), participeraient aux sessions du PCDA en qualité d'observateurs ad hoc.

6. La liste des participants fait l'objet de l'annexe II du présent rapport

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la réunion

7. M. l'Ambassadeur C. Trevor Clarke, représentant permanent de la Barbade, et M. l'Ambassadeur Muktar Djumaliev, représentant permanent du Kirghizistan, ont continué d'assurer les fonctions de président et de vice-président pour la quatrième session du PCDA.

8. Le président a souhaité la bienvenue aux participants à la quatrième session du PCDA. Il a déclaré que leur première tâche consistait à définir jusqu'où il était possible d'avancer concernant l'annexe B et la proposition de M. l'Ambassadeur Manalo, et la seconde à examiner et à adopter le rapport à présenter à l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre. Il a encouragé les participants à éviter les longs débats lors des séances plénières et a ajouté que, s'ils se heurtaient à des difficultés dans le cadre de ces séances, ils pouvaient autoriser le président à tenter de résoudre ces problèmes grâce à des consultations en petits groupes et à rendre compte en séance plénière des résultats obtenus. Il a été conseillé aux différents groupes de mener à bien leurs réunions quotidiennes en commençant tôt, de façon à pouvoir ouvrir la séance plénière à l'heure. Le président a reconnu qu'il ne serait pas aisé de faire commencer les séances plénières à l'heure chaque jour. Il a ensuite demandé l'autorisation d'accorder une accréditation sur une base ad hoc à certaines organisations non gouvernementales (ONG), comme cela s'est fait dans le passé. Le président a demandé au Secrétariat d'énoncer les noms des trois ONG demandant l'accréditation.

9. Le Secrétariat a déclaré que, depuis la troisième session du PCDA, trois ONG avaient déposé une demande d'accréditation en vue d'assister aux réunions du comité : le Center for International Governance, Faculté de droit de l'Université de Leeds (Royaume-Uni), l'Institute of Trade, Standards and Sustainable Development (États-Unis d'Amérique) et le Global Economic Governance Program, Université d'Oxford (Royaume-Uni).

10. Le président a ensuite demandé si les trois ONG pouvaient être admises à la réunion dans les mêmes conditions que les autres ONG admises aux réunions précédentes. En l'absence d'observations, il a déclaré que les trois ONG étaient admises à participer à la réunion.

11. Le président a ensuite expliqué le programme qu'il souhaitait suivre au cours de la semaine. Le PCDA se réunirait en séance plénière ce matin et, dans l'après-midi, le président rencontrerait les coordonnateurs régionaux. Il a rappelé qu'afin de permettre le bon déroulement de la session de février, les coordonnateurs régionaux et deux ou trois délégations avaient été invités à accélérer les négociations et à rendre compte de façon régulière au comité réuni en séance plénière et aux groupes régionaux. Le président a indiqué que les mêmes dispositions pouvaient être prises pour la présente session. Les groupes ont été encouragés à donner la parole à toute délégation ayant une proposition à soumettre, les délégations concernées pouvant ensuite aussi participer au débat permettant d'adopter une conclusion concernant leur proposition. Si une proposition particulière suscitait de fortes objections ou posait des problèmes à une délégation, le coordonnateur régional plus deux membres pourraient faire appel à un troisième membre, et cela pourrait aller jusqu'à cinq maximum car au-delà, il serait difficile de les accueillir. Toutefois, le comité réuni en séance plénière serait régulièrement informé des progrès réalisés. Le but de l'exercice est de permettre aux coordonnateurs régionaux de gérer le temps au mieux, tout en gardant à l'esprit l'objectif à atteindre, à savoir parvenir à un accord sur le plus grand nombre possible de propositions, voire la totalité, et dans l'impossibilité de parvenir à un accord, de procéder au moins à des débats approfondis sur toutes les questions.

Point 2 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

12. Le président a proposé le projet d'ordre du jour (document PCDA/4/1 Prov.) qui, en l'absence d'observations, a été adopté.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption du rapport sur la troisième session du PCDA (voir le document PCDA/3/3 Prov.2)

13. Le président a déclaré que le projet de rapport sur la troisième session avait déjà été mis à la disposition des membres et que certaines observations avaient été reçues et incorporées dans le projet révisé qui leur était présenté. Il a demandé aux membres s'ils avaient d'autres observations à formuler sur le projet de rapport révisé.

14. La délégation du Maroc a souhaité que quelques modifications soient apportées au projet avant son adoption, notamment en ce qui concerne le paragraphe 22.

15. La délégation de la Chine a proposé certaines modifications à apporter à la version chinoise du rapport.

16. La délégation de l'Allemagne a indiqué une modification concernant le paragraphe 21 du rapport. Elle a souligné qu'il ne s'agissait pas de la Commission européenne mais de la Communauté européenne (CE) et de ses 27 États membres.

17. Le président a ensuite demandé à toutes ces délégations de présenter leurs observations par écrit au Secrétariat et, en l'absence d'autres observations, le rapport sur la troisième session a été adopté.

Point 4 de l'ordre du jour : examen des propositions présentées par les États membres

18. Le président a brièvement rendu compte des consultations informelles qu'il a menées avec les groupes régionaux au cours des derniers mois et des groupes de propositions qu'il leur avait attribués pour examen. Il a déclaré qu'il appellerait les coordonnateurs régionaux à présenter leurs déclarations liminaires, comme cela se fait généralement, et leur demanderait aussi de présenter un rapport succinct sur les travaux réalisés pendant la période intersessions. Il a insisté pour que toutes les interventions soient courtes, à l'exception de celles des coordonnateurs régionaux et de tout membre chargé de présenter l'une des propositions figurant dans l'annexe B. Si le droit de s'exprimer de chaque État membre serait respecté, on attend de chacun qu'il agisse dans l'intérêt du PCDA en faisant tout son possible pour employer le temps du comité le plus efficacement possible et dans le but de parvenir à une conclusion satisfaisante d'ici à la fin de la semaine. Il a été suggéré que d'autres délégations ayant des propositions à présenter et dont les déclarations seraient longues fassent une brève déclaration orale puis transmettent la déclaration intégrale au Secrétariat aux fins des archives de la réunion. Il a été souligné que le président ne cherchait à exclure aucune des contributions du rapport officiel mais que, en raison de contraintes de temps, il était préférable de ne présenter qu'un résumé succinct et de faire figurer la proposition complète dans les archives. Le président rencontrerait les coordonnateurs régionaux plus deux membres cet après-midi et tenterait de parvenir à un accord sur le plus grand nombre possible de groupes de propositions. Le processus de négociation se poursuivrait alors, suivi d'un retour d'information au comité réuni en séance plénière et aux groupes régionaux. Le président a assuré les membres qu'il ne ferait rien pour exclure la participation de la majorité et que les groupes régionaux assumaient bien évidemment une responsabilité par rapport aux attentes de leurs régions respectives et y donneraient suite. Il est important que tous les membres aient le sentiment de participer au processus conduisant à un résultat qui, c'est ce que le président espère, sera accepté par tous les membres.

19. La délégation de l'Algérie, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a félicité le président du remarquable travail qu'il avait effectué pendant l'intersessions pour que la réunion en cours soit couronnée de succès. Le groupe des pays africains est convaincu que l'engagement personnel et le professionnalisme du président contribueront à la réussite des délibérations. La délégation a aussi exprimé sa gratitude au directeur général de l'OMPI pour son soutien indéfectible au processus du développement au sein de l'Organisation et au Secrétariat pour son appui technique et son soutien au PCDA. Elle a aussi répété sa volonté de contribuer de manière positive et constructive au processus de négociation. Le groupe des pays africains a réaffirmé l'importance qu'il accordait au plan d'action pour le développement ainsi que son souhait de voir son initiative se concrétiser. Il s'est félicité du résultat très positif de la troisième session du PCDA. Le processus du plan d'action pour le développement est arrivé au stade crucial de l'adoption d'un ensemble de propositions, et le groupe des pays africains est convaincu que cette réussite est le fruit de l'esprit de coopération et de responsabilité qui a régné durant les délibérations de la session précédente. C'est dans le même esprit que le groupe des pays africains a souhaité aborder précisément la session en cours pour laquelle il a prôné l'adoption de la même méthode de travail, à savoir essentiellement des négociations axées sur les résultats. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI doit s'acquitter de sa mission qui a été élargie et qui consiste, conformément à l'accord conclu avec l'Organisation des Nations Unies, à "promouvoir l'activité créatrice intellectuelle et [à] faciliter le transfert aux pays en développement des techniques en rapport avec la propriété intellectuelle en vue d'accélérer le développement économique, social et culturel". C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'incorporer la dimension du développement et de mentionner l'esprit latent de la mission de l'Organisation; ainsi, il en sera tenu compte de manière adéquate dans toutes les activités. Le plan d'action pour le développement permettrait de promouvoir un système international de propriété intellectuelle équilibré, qui pourrait être adapté aux besoins des pays en développement et servir à encourager la recherche et le transfert de technologie avec des incitations à l'innovation tout en ayant réellement un rôle de catalyseur de la croissance dans les pays concernés. Les droits de propriété intellectuelle ne doivent pas constituer un domaine autonome, restrictif et hétérogène ayant pour seule vocation de promouvoir une économie commerciale. Ils doivent plutôt être considérés comme un instrument de politique officiel permettant d'atteindre les objectifs socioéconomiques les plus importants et de réaliser des progrès techniques. Il convient de ne pas oublier que chaque création a pour fondement un réservoir commun de savoir-faire. La délégation a dit qu'un resserrement des législations de propriété intellectuelle pourrait nuire aux intérêts des pays en développement. À vrai dire, l'expansion continue de la portée des droits de propriété intellectuelle, d'un côté, et la mise à l'épreuve unilatérale de la protection, de l'autre, ont eu un effet des plus désastreux sur les pays en développement. Il en est résulté des coûts économiques et sociaux très lourds qui ont gêné précisément le développement de ces pays. Les instruments juridiques en rapport avec la propriété intellectuelle, adoptés durant l'ère de la mondialisation, ont empiré la situation déjà difficile des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA). La délégation a mentionné notamment l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), qui exige des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) que ceux-ci alignent leur législation nationale sur les brevets sur celle des pays développés. Ces révisions ont finalement réduit les possibilités d'utilisation des assouplissements ou des exceptions prévues pour la sauvegarde de l'intérêt public comme la santé. Le groupe des pays africains souhaite que les pays en développement puissent bénéficier de la même souplesse que celle dont bénéficiaient la plupart des pays développés lorsqu'ils en étaient au même stade de développement. C'est la raison pour laquelle tout système de propriété intellectuelle devrait comprendre des règles

respectant l'espace politique national de chaque pays. Cet espace politique est en fait indispensable, compte tenu du fait qu'il s'agit de souscrire aux obligations nationales en sachant pertinemment que les pays concernés n'ont pas à leur disposition les instruments techniques ou juridiques nécessaires pour lutter contre les pratiques commerciales anticoncurrentielles. En ce qui concerne les propositions figurant dans l'annexe B, le groupe des pays africains s'est dit convaincu que les 71 propositions pourraient être ramenées à un nombre bien inférieur. La reformulation des différentes propositions devrait permettre d'atteindre un certain équilibre tout en tenant compte des intérêts des différents partenaires. Toutefois, cet exercice ne devrait pas faire oublier l'objectif principal du processus, qui est de mettre en œuvre la dimension du développement dans les activités de l'OMPI pour que les pays en développement puissent faire de la propriété intellectuelle un élément important de leurs stratégies de développement économique et social respectives. À cet égard, le groupe des pays africains a estimé que l'assistance technique devrait servir à améliorer les capacités des institutions nationales et régionales, notamment au moyen à la fois de l'élaboration d'une structure des intérêts et du renforcement des capacités nationales, ce qui permettrait de mettre en place une infrastructure scientifique et technique dans les pays en développement. Il faudrait aussi appliquer cette conception à d'autres aspects tels que la promotion de la mise en œuvre d'assouplissements privilégiant le développement mentionnés dans différents instruments internationaux, notamment dans les dispositions de l'Accord sur les ADPIC. Cette préoccupation s'explique par le fait qu'aucun système de protection de la propriété intellectuelle, aussi solide soit-il, ne sera jamais suffisant pour satisfaire aux besoins des pays désavantagés dans le domaine du développement. Il est donc important de prendre un certain nombre de mesures complémentaires pour garantir l'efficacité du système de protection, notamment en accordant une place de choix aux aspects liés à la création d'une stratégie nationale, à savoir le cadre collectif, culturel, la structure des investissements, le poids de la consommation, les systèmes judiciaires et éducatifs, etc. Les pays en développement, notamment les pays africains, ne semblent pas disposer de l'infrastructure suffisante, ni des institutions adéquates pour intégrer la propriété intellectuelle dans leur stratégie de développement. L'assistance technique devrait être mise en œuvre compte tenu des priorités des pays en développement et des PMA. Elle devrait viser à faire en sorte que la réalisation des obligations esquissées au niveau mondial, dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle, ne puisse pas avoir une incidence indue sur les ressources nationales déjà maigres. En outre, la question de la normalisation de la protection de la propriété intellectuelle devrait permettre de définir et de négocier des règles et des normes imposées par les objectifs de développement. Et, à cet égard, le groupe des pays africains estime que ces normes devraient être élaborées compte tenu de principes directeurs faisant contrepoids à l'accès du public aux connaissances et aux savoir-faire et préservant les droits des détenteurs de propriété intellectuelle. Cette stratégie permettrait d'harmoniser les normes de l'OMPI en fonction des différents instruments internationaux de développement tels que la Déclaration du Millénaire du Sommet mondial sur la société de l'information et l'Accord sur les ADPIC, en vue de promouvoir les objectifs de développement. Ceux-ci doivent être considérés comme des éléments fondamentaux, et tous les chefs d'État africains ont souscrit à cet objectif. L'accès à l'enseignement et au savoir et le transfert de technologie sont des éléments indispensables à l'amélioration de la situation des pays défavorisés et serviront au développement socioéconomique et politique de ceux-ci. Toutefois, le coût élevé des droits de propriété intellectuelle alimente le déséquilibre actuel dans le domaine de l'accès à l'information du savoir et des contrôles exercés. L'OMPI a été priée de jouer un rôle actif pour que les pays en développement et les PMA aient accès aux techniques et au savoir-faire indispensables à leur développement. L'accès à l'enseignement et au savoir est aussi jugé indispensable à la recherche éducative, à l'innovation et la créativité et pourrait être renforcé

pour élargir la notion de domaine public au nouvel environnement numérique, libre des rigueurs des lois du marché et des modes idéologiques. Il convient aussi de lutter pour le libre accès des chercheurs à la fois donné aux publications et aux données scientifiques ainsi que pour le décodage génétique, les données expérimentales et la transparence des données sur les expérimentations médicales. C'est la raison pour laquelle le groupe des pays africains est convaincu que les droits de propriété intellectuelle doivent être considérés comme l'un des moyens à la disposition des pays et des sociétés pour promouvoir les droits économiques et sociaux. L'accès aux soins médicaux, par exemple, devrait être le principal objectif lorsqu'il s'agit de définir le type de système de propriété intellectuelle applicable aux produits de la santé. Il faudrait aussi s'assurer que le système en question ne constitue pas un obstacle à la prestation de services sanitaires en faveur des populations défavorisées des pays en développement. Le groupe des pays africains a aussi plaidé en faveur d'une plus grande participation des ONG dans le cadre d'un système de consultation sur les publications. En ce qui concerne les activités de normalisation de l'OMPI, il pense qu'une telle participation permettrait de sortir des milieux spécialisés – souvent monopolisés par des experts – et de mettre en place un forum dans le cadre duquel des débats ouverts permettraient à tout un chacun de mieux comprendre les différents aspects de la propriété intellectuelle. La société civile a déjà montré son utilité dans un certain nombre de domaines qui étaient depuis longtemps l'apanage des milieux officiels. Elle a réussi à se dégager du caractère confidentiel des débats internationaux ainsi que de ce qu'on appelle les "circonvolutions" techniques pour mettre ceux-ci à la portée des profanes, ce qui est le cas de tout instrument judiciaire. Les droits de propriété intellectuelle ne sont rien d'autres que la traduction d'une certaine conception de la coexistence, assortie des règles nécessaires au bon fonctionnement d'une société donnée. Il ne s'agit pas de faire du citoyen ordinaire un spécialiste de la propriété intellectuelle. Il s'agit plutôt de faire un effort pour comprendre ce projet politique, à la base du système juridique. Conformément à la décision de l'Assemblée générale, la session en cours a été convoquée pour qu'une décision soit prise non seulement sur les 71 propositions mais aussi sur le mécanisme convenant à la mise en œuvre des recommandations adoptées ainsi que sur le cadre d'examen des propositions en instance. Enfin, le groupe des pays africains a estimé que la phase de mise en œuvre des recommandations, après l'adoption de celles-ci, était importante, voire plus importante que le processus de négociation. Il est donc nécessaire de créer un mécanisme intergouvernemental de mise en œuvre des recommandations relatives au plan d'action pour le développement, qui permettra d'assurer le niveau souhaité d'efficacité et de transparence. À ces fins, le groupe des pays africains a invité les États membres de l'OMPI à adopter la résolution sur le plan d'action pour le développement, qui marquera le dénouement heureux du processus à ce stade. La résolution pourrait regrouper les propositions adoptées, le cadre d'examen ultérieur des propositions en instance, les mécanismes de mise en œuvre ainsi que les dispositions sur les ressources financières et humaines adéquates pour que ces efforts soient couronnés de succès.

20. La délégation du Bangladesh, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie, a rendu hommage tout spécialement à S. E. M. Clarke pour son rôle de chef de file, sa sagesse et sa conception de l'avenir et pour avoir su faire avancer les travaux du PCDA de manière exemplaire. S'il est vrai que le plan d'action pour le développement de l'OMPI constitue actuellement un objectif pour tous les membres de l'OMPI, il n'en reste pas moins que cela est en grande partie dû à la façon novatrice dont Son Excellence s'est acquittée de cette tâche difficile, a-t-elle ajouté. Le groupe des pays d'Asie s'est aussi félicité de la contribution de S. E. M. Manalo qui, en sa qualité de président de l'Assemblée générale, a imprimé un élan aux travaux du PCDA au moment où de nombreux doutes planaient sur son avenir. Son document de travail de départ a contribué à mettre les choses en perspective et demeure le

fondement des travaux. Le groupe des pays d'Asie est très reconnaissant au Secrétariat de son appui et de sa contribution ainsi de sa rapidité à fournir des éclaircissements et des explications. La délégation s'est demandée où les membres en étaient au début de la quatrième session. Elle a souligné que l'initiative avant-gardiste de l'Inde, qui a accueilli une réunion informelle à New Delhi, a servi non seulement à créer une tendance et à jouer un rôle de catalyseur mais aussi à faciliter l'obtention d'un accord sur l'annexe A à la session de février, dont les travaux ont été couronnés de succès. L'approche novatrice du président lors de la troisième session du PCDA s'est accompagnée d'une certaine souplesse et de la volonté de s'engager de la part des délégations. Les membres sont parvenus à un consensus sur toutes les idées figurant dans les propositions examinées à la session en question. Ce succès les a incités à poursuivre les consultations pendant l'intersessions, période intense et utile. La réunion officielle tenue à Singapour a permis d'échanger franchement des avis et de mieux comprendre les différentes positions avant la quatrième session. La délégation s'est dite convaincue que les débats à Singapour se révéleront utiles à la recherche d'un accord durant la session, tout comme cela avait dit le cas de la réunion de New Delhi en vue de la troisième session. En tant que coordonnateur du groupe des pays d'Asie, la délégation s'est déclarée très satisfaite du fait que, lorsque le PCDA avait eu besoin d'aide, celle-ci était venue de deux pays asiatiques compatriotes, à savoir l'Inde et Singapour, qui avaient fait preuve d'une grande générosité. Elle a néanmoins souligné que, malgré les progrès accomplis jusqu'à présent, il restait beaucoup à faire. Elle a ajouté qu'il était important pour le groupe des pays d'Asie de parvenir à un accord sur un plan d'action pour le développement, qui faciliterait davantage la prise en considération des questions de développement dans les travaux de l'OMPI. Elle a aussi rappelé sa volonté de s'engager aux côtés d'autres partenaires, dans un esprit de souplesse et de conciliation, et a dit espérer que cette entente se réaliserait au cours de la quatrième session du PCDA. Au cours de la période intersessions, le président a chargé le groupe des pays d'Asie de travailler en collaboration avec d'autres délégations en vue de la mise au point de propositions simplifiées pour le groupe C. Le groupe des pays d'Asie a pris note du fait que des auteurs de propositions eux-mêmes avaient abandonné ou retiré plusieurs de celles-ci. Lorsqu'il a simplifié certaines propositions, le groupe des pays d'Asie s'est efforcé de saisir les grandes idées propres au groupe C et d'offrir un libellé acceptable par tous. Les propositions du groupe ont été transmises au président, aux coordonnateurs des groupes régionaux et au Secrétariat. Le groupe des pays d'Asie espère que tous les groupes s'engageront de manière constructive pour parvenir à un accord sur ce groupe de propositions ainsi que sur d'autres groupes de propositions; il a souligné que parvenir à un accord sur le plan d'action pour le développement ne constituait qu'une première étape, l'essentiel étant sa mise en œuvre réelle. Le groupe des pays d'Asie a donc pleinement appuyé l'idée de la création d'un organe approprié au sein de l'OMPI, qui serait contrôlé par les membres, n'exclurait personne et serait transparent et aurait pour fonctions d'examiner le suivi, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation de l'accord. On ne saurait trop insister sur l'importance de ressources financières et humaines adéquates aux fins de la phase de mise en œuvre, a-t-elle ajouté. Pour conclure, elle a rappelé que tous les membres du groupe des pays d'Asie appuyaient le plan d'action pour le développement et y avaient contribué. La République de Corée, par exemple, a récemment diffusé un projet de document sur ses activités. Le groupe des pays d'Asie se réjouit à l'idée de participer de manière constructive aux travaux de cette semaine.

21. La délégation de la Barbade, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a déclaré être satisfaite des progrès importants réalisés par le PCDA au cours de sa troisième session durant laquelle toutes les propositions figurant dans l'annexe A avaient été adoptées. Le GRULAC, par conséquent, souhaite saisir cette occasion

pour saluer l'esprit constructif dont ont fait preuve toutes les délégations et exprimer ses sincères remerciements à S. E. M. Clarke et à S. E. M. Manalo pour leur très précieuse contribution. En outre, elle a réaffirmé son attachement au processus en cours à Genève. L'Assemblée générale de 2006 de l'OMPI avait décidé que la première session de 2007 serait consacrée à l'examen des propositions figurant dans l'annexe A et que la deuxième session permettrait d'examiner les propositions de l'annexe B. Par conséquent, les travaux des membres durant la session en cours ont été axés sur l'annexe B parce que non seulement la décision de l'Assemblée générale de 2006 n'autorisait pas le réexamen de l'annexe A mais aussi parce que la grande majorité des délégations étaient d'avis que l'annexe A ne devait pas être réexaminée. Pour le GRULAC, il est important que des résultats appréciables soient obtenus pour le plan d'action pour le développement lors de l'Assemblée générale de 2007 de l'OMPI et, par conséquent, le GRULAC continuera à travailler de manière constructive durant la quatrième session du PCDA. Il est disposé à trouver une formulation faisant l'unanimité afin qu'un consensus se dégage sur toutes les questions relevant de l'annexe B. Il reconnaît l'importance de l'appui dynamique du directeur général de l'OMPI et du Bureau international, en étroite coordination avec les membres, pour que la question du plan d'action pour le développement passe du stade des délibérations à celui de la mise en œuvre des recommandations adoptées. À cet égard, le GRULAC a reconnu la nécessité de traiter de manière adéquate la question du cadre institutionnel, y compris le mandat et le mécanisme de mise en œuvre et de supervision des recommandations adoptées. Le GRULAC se réjouit des résultats positifs de la session en cours du PCDA et est prêt à débattre de la mise en œuvre à bref délai des recommandations immédiatement exécutoires. Aux fins de la répartition faite par S. E. M. Clarke dans le groupe A de l'annexe B du document que S. E. M. Manalo avait soumis au GRULAC, celui-ci a tenu des consultations en interne. Ces consultations comprenaient l'examen des travaux réalisés par le Groupe des Amis du développement, constitué pour l'essentiel mais pas uniquement de membres du GRULAC; les 16 propositions du groupe A ont été simplifiées et ramenées à quatre. Le GRULAC a accepté que ces quatre propositions servent de point de départ aux négociations qui auront lieu cette semaine. Les quatre propositions visent les objectifs suivants : premièrement, développer et améliorer les capacités institutionnelles nationales et concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général, avec une assistance technique étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle; deuxièmement, renforcer la capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et techniques nationales; troisièmement, intégrer la dimension du développement dans les activités et délibérations de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique; quatrièmement – et dernièrement –, faire en sorte que l'assistance législative de l'OMPI soit axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement. Si l'on compare le document du GRULAC à celui de S. E. M. Manalo, on observe ce qui suit : les idées figurant dans les propositions n^{os} 1 et 2 du document de S. E. M. Manalo correspondent à celles qui figurent dans les propositions n^{os} 1 et 2 du document du GRULAC; les idées figurant dans la proposition n^o 11 du document de S. E. M. Manalo correspondent à celles de la proposition n^o 3 du document du GRULAC; et, les idées figurant dans la proposition n^o 15 du document de S. E. M. Manalo correspondent à celles de la proposition n^o 4 du GRULAC. Lorsque les idées figurant dans le groupe A du document de S. E. M. Manalo n'apparaissent pas dans le document du GRULAC, cela peut s'expliquer par l'une des quatre possibilités suivantes : l'idée a fait l'objet d'un consensus en février; les auteurs de la proposition n'ont pas souhaité maintenir cette idée car la proposition quant au fond avait déjà été mis en œuvre; la proposition a été abandonnée; l'idée est reprise dans d'autres groupes de l'annexe B.

22. La délégation de la Chine a appuyé la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays asiatiques. Par ailleurs, elle a souhaité remercier les pays asiatiques, en particulier les gouvernements de l'Inde et de Singapour, pour leur engagement et les efforts déployés afin de faire progresser les consultations sur les propositions relatives au plan d'action pour le développement. Elle a déclaré avoir pris acte, au cours des différentes réunions tenues, de la sincérité et de l'esprit de coopération des États membres. Ces derniers avaient formulé de nombreuses idées constructives sur le rapport entre le développement et la propriété intellectuelle, ce qui avait permis d'approfondir de manière progressive le débat sur le plan d'action pour le développement. Il allait sans dire que le développement constituait l'un des principaux défis posés aux pays en développement et un sujet de préoccupation majeure pour la communauté internationale. Il s'agissait d'un problème concret que les différentes institutions du système des Nations Unies devaient s'atteler à résoudre. Ce n'était qu'en adoptant des mesures en faveur du développement, en favorisant le respect de la création et en stimulant la créativité de la société dans son ensemble qu'il serait possible de parvenir à un développement harmonieux à l'échelle mondiale. En tant qu'instrument essentiel de promotion du développement, le système de la propriété intellectuelle, en encourageant et en protégeant les inventions, la création et l'innovation technologique, libérant ainsi la créativité des individus, constituait une ressource inépuisable pour le développement des pays et des sociétés. Le rôle du système de la propriété intellectuelle dans le développement et le progrès des sociétés humaines était irréfutable. Cependant, il devait être pleinement tenu compte du niveau de développement de chaque État membre, de façon équilibrée et dans l'intérêt de toutes les parties. La réalisation des objectifs de développement, ainsi que la définition d'un espace politique à la mesure des besoins de développement des pays en développement étaient des questions que l'OMPI et les États membres devaient prendre sérieusement en considération. Dans le processus de réforme et d'élaboration des règles du droit international de la propriété intellectuelle, il convenait de ne pas perdre de vue la situation et le niveau de développement de chaque pays. L'étendue de la protection de la propriété intellectuelle devait être adaptée au niveau de productivité de chaque État membre et à ses besoins en matière de développement. Il était nécessaire de définir un juste équilibre entre la défense des intérêts des titulaires de droits et la défense de l'intérêt public. L'encouragement et la protection de l'innovation technologique devaient se situer dans le droit fil de la promotion du transfert de technologie. En tant que pays en développement, la Chine attachait une grande importance aux questions de développement. Ces dernières années, elle avait lancé des initiatives très utiles et bien ciblées dans le domaine de la propriété intellectuelle, en œuvrant en faveur du développement socioéconomique. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies chargée des questions de propriété intellectuelle, l'OMPI avait la responsabilité d'offrir aux États membres un cadre propice à l'examen de modèles de développement adaptés à la situation des différents pays, tout en déployant des efforts concrets afin de faire en sorte que les pays en développement tirent véritablement parti du système de la propriété intellectuelle, ce qui permettrait à l'Organisation d'apporter sa pleine contribution à l'édification d'une société harmonieuse. La délégation s'est félicitée des efforts déployés par tous les membres à la troisième session du comité et de la sincérité, de la franchise, de l'esprit de coopération et de la participation sans exclusive dont ils avaient fait preuve au cours des débats. Il était à espérer que toutes les parties montreraient le même esprit d'engagement sans exclusive et de coopération au cours de la présente session et qu'en s'appuyant sur le principe de la recherche d'un terrain d'entente sur les principales questions, tout en réservant leur position sur les questions mineures, elles seraient bientôt en mesure de définir une communauté de vues acceptable pour tous sur la question du plan d'action pour le développement. La délégation a réaffirmé sa volonté de participer activement au débat.

23. Parlant au nom du groupe B, la délégation de l'Italie a déclaré que les derniers mois avaient été productifs en ce qui concernait le processus d'élaboration d'un plan d'action pour le développement. Depuis la session de février, le groupe B s'était penché sur les 71 propositions faisant l'objet de l'annexe B afin de tenir compte des besoins du groupe, tout en essayant de prendre en considération l'opinion de tous les États membres. Le groupe avait examiné de manière approfondie les propositions figurant dans l'annexe B et s'était engagé dans un intense processus intersessions, y compris une réunion encourageante à Singapour. Si, en ce qui concernait la plupart des propositions, le groupe B était parvenu à définir des points de convergence fructueux avec les autres groupes régionaux, il convenait d'admettre qu'il restait toujours plusieurs propositions sur lesquelles il était nécessaire de poursuivre les discussions afin de trouver un terrain d'entente. Comme il avait été demandé, le groupe B avait axé ses efforts sur le groupe E dans l'annexe B et il avait déjà soumis un projet à chaque groupe régional. Il avait fusionné dans trois groupes les cinq propositions figurant dans le document présenté par l'ambassadeur Manalo, tout en conservant ce qui lui semblait être l'idée sous-jacente dans ces propositions. Le groupe B estimait que ces révisions constituaient une solution satisfaisante pour le projet final. Il avait reçu les projets respectifs et les documents relatifs aux différents groupes de propositions soumis par les autres groupes régionaux. Parallèlement au travail qu'il avait déjà entrepris, le groupe B a réaffirmé sa volonté de tout mettre en œuvre pour obtenir des résultats positifs et il a déclaré se réjouir à la perspective d'échanger des vues sur la proposition avec les autres membres. Il était essentiel que le débat soit équilibré et ouvert. Étant donné que le mandat du PCDA était limité dans le temps, il était aussi fondamental de présenter des recommandations concrètes à la prochaine session de l'Assemblée générale, y compris en ce qui concernait les phases suivantes du processus actuel.

24. Parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, la délégation de la Pologne a rappelé que, au mois de février précédent, les membres avaient dû faire face à un problème analogue à celui qui se posait actuellement. La délégation s'est déclarée convaincue que le même esprit de consensus, ainsi que la conscience de l'importance que revêtait la question, permettraient aux membres de se réunir de nouveau à la fin de la semaine dans cette même salle pour féliciter le président et se féliciter mutuellement de l'issue heureuse de leurs travaux sur le plan d'action de l'OMPI pour le développement. L'esprit de consensus, ainsi que la souplesse constructive nécessaires pour parvenir à un accord final étaient clairement perceptibles deux semaines auparavant à la réunion tenue à Singapour. Bien qu'informelle, cette réunion avait revêtu un caractère fondamental dans la mesure où elle avait convaincu un grand nombre de participants, voire tous, qu'un accord sur l'annexe B était possible. À cet égard, la délégation a souhaité féliciter le Gouvernement singapourien qui avait pris l'initiative d'organiser une manifestation de cette importance. Elle a également félicité le Gouvernement brésilien d'avoir organisé, une semaine auparavant à Rio, un séminaire très intéressant qui avait contribué à mieux faire connaître les questions relatives au développement. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes attachait une grande importance à l'obtention d'un résultat positif à l'issue du processus lancé par le PCDA dans le cadre de l'OMPI. Étant donné que les négociations avançaient dans la bonne direction, il était aussi essentiel de commencer à se pencher sur la future phase de mise en œuvre de la décision que prendraient les membres. En ce qui concernait quelques-unes au moins des propositions, les conditions d'une mise en œuvre anticipée étaient réunies, même pendant l'année en cours, alors que pour d'autres, il serait nécessaire de procéder à un examen plus approfondi avant de prendre une décision. La forme de cet examen devrait être convenue d'un commun accord et, à cet égard, le groupe comptait sur le président et le vice-président du PCDA, ainsi que le Secrétariat pour formuler des suggestions. À ce stade, il était encore trop tôt pour faire part de

la position du groupe sur telle ou telle proposition. Le groupe était disposé à suivre la méthode de travail proposée par l'ambassadeur Clarke. Il était également prêt à prendre activement part au processus et à jouer le rôle de coordonnateur pour le groupe de propositions D portant sur les évaluations et les études des incidences. Une proposition relative à ce groupe et prenant en considération la position de tous les groupes régionaux, ainsi que celle des autres groupes de pays, avait déjà été diffusée. Elle visait à regrouper dans cinq nouvelles propositions les idées contenues dans les dix propositions initiales.

25. La délégation de la Fédération de Russie, au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le président ainsi que le vice-président du comité provisoire pour les efforts déployés en vue de parvenir à un résultat constructif pendant la session en cours et la période intersessions. Le groupe a également remercié le Secrétariat et les organisateurs de la réunion tenue à Singapour. Ces réunions avaient permis aux membres d'avoir une idée plus précise de la question et de rapprocher leurs points de vue, ce qui était très positif. La délégation a appuyé la méthode de travail proposée pour la session en cours. Le groupe régional avait aussi élaboré le groupe de propositions F et l'avait soumis à l'examen. Au cours de l'élaboration de ce groupe de propositions, le groupe avait tenu compte des préoccupations des participants. Il souhaitait parvenir à des résultats concrets à l'issue de ses travaux et avait essayé d'axer ses efforts sur les propositions qui, il l'espérait, pourraient être concrètement mises en œuvre au sein de l'OMPI, sans qu'il soit porté préjudice aux activités menées par d'autres organes. Il a réitéré sa volonté de participer de façon constructive aux futures délibérations, de manière à contribuer à l'obtention de résultats acceptables pour tous.

26. La délégation de l'Argentine a félicité l'ambassadeur Clarke pour l'excellent travail accompli en qualité de président de la troisième session du PCDA et la manière dont il avait dirigé le processus intersessions. La délégation s'est déclarée convaincue que ses orientations avaient été essentielles à l'accord sur un certain nombre de propositions et que, de concert avec le vice-président, il continuerait de guider les membres avec sagesse tout au long de la réunion. Les travaux actuels étaient fondés sur l'idée selon laquelle les propositions sur lesquelles un accord avait été trouvé en février ne seraient pas réexaminées. La délégation a déclaré croire fermement que les membres devaient maintenir cet élan positif et continuer d'œuvrer de manière constructive afin de remplir la mission confiée par l'Assemblée générale. La délégation mettrait tout en œuvre en vue de parvenir à un résultat qui constitue l'aboutissement des propositions réparties dans les différents groupes. Elle a souligné qu'afin de parvenir à un accord sur un certain nombre de propositions de fond, le groupe des Amis du développement avait élaboré un document officieux dans lequel les 71 propositions figurant dans l'annexe B étaient ramenées à 25. Elle a déclaré espérer que ce document faciliterait le processus de négociation. Le PCDA soumettrait à l'Assemblée générale à sa session suivante un projet de décision pour adoption à ce moment. Le groupe espérait que cette décision serait concrète et fructueuse. Elle devrait contenir un mandat concernant la mise en œuvre sans délai des propositions convenues d'un commun accord qui ne nécessitaient pas une évaluation plus approfondie par les membres. Les aspects généraux, ainsi que le mécanisme de mise en œuvre dans l'avenir du plan d'action pour le développement devraient aussi être pris en considération. La délégation a souligné que, une fois encore, l'enjeu était crucial pour les membres et elle escomptait des résultats concrets et réalistes, qui permettraient d'intégrer le plan d'action pour le développement dans l'ensemble des activités et comités de l'OMPI.

27. La délégation de l'Allemagne, prenant la parole au nom de la Communauté européenne et de ses 27 États membres, a déclaré qu'elle souhaitait réaffirmer sa volonté de contribuer aux travaux du PCDA de manière constructive et dans le même esprit positif que celui qui avait animé les membres plus tôt dans l'année, au cours de la session précédente du comité tenue en février. Elle a indiqué qu'elle espérait sincèrement que le comité parviendrait de nouveau à obtenir des résultats concrets qui seraient soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

28. La délégation de Singapour a remercié tous ceux qui avaient évoqué la réunion tenue à Singapour et a déclaré espérer que l'esprit constructif qui avait prévalu alors régnerait aussi au cours de la session en cours.

29. La délégation de la République de Corée a adressé ses sincères félicitations à l'ambassadeur Clarke et au Secrétariat de l'OMPI pour leur connaissance approfondie et leur gestion efficace du plan d'action complexe proposé dans le cadre du PCDA. Elle a également remercié l'ambassadeur Manalo pour les efforts soutenus déployés aux fins de l'élaboration du document qui avait servi de base aux discussions. La délégation a souligné que la République de Corée était fermement décidée à prendre part aux activités menées dans le cadre du plan d'action de l'OMPI pour le développement, notamment en apportant son soutien aux pays en développement et aux PMA. Elle était convaincue que les délibérations au sein du PCDA seraient couronnées de succès si les questions étaient examinées et mises en œuvre dans un souci de transparence et d'efficacité. En tant que pays rapidement sorti de l'état de sous-développement, la République de Corée avait tiré une expérience considérable de la mise en œuvre de nombreux plans économiques et politiques de propriété intellectuelle. L'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et le Gouvernement coréen étaient très désireux de tendre une main amicale au reste du monde et de partager leurs données d'expérience et leurs atouts avec les autres pays. Un projet de recherche en cours d'élaboration visait à mettre en évidence l'incidence des politiques de propriété intellectuelle sur le développement économique de la République de Corée. Par ailleurs, le fonds fiduciaire de la République de Corée auprès de l'OMPI, orienté vers l'appui aux pays en développement et aux PMA, était axé sur la demande et ouvert aux sollicitations des tiers concernant son utilisation. En conclusion, la délégation a réaffirmé sa conviction que le succès des délibérations au sein du PCDA dépendait largement de la transparence et de l'efficacité dont il serait fait preuve dans la mise en œuvre et la gestion de l'accord et a indiqué que la République de Corée était disposée à partager ses données d'expérience et son expertise au cours de la phase de mise en œuvre. Elle a répété que son pays était prêt à mettre à disposition le fonds fiduciaire créé auprès de l'OMPI aux fins de la mise en œuvre des résultats obtenus à l'issue des délibérations. Elle a également invité les membres à étudier un document officieux qui avait été diffusé et qui présentait les principaux éléments, ainsi que la logique sous-tendant la position de la République de Corée.

30. La délégation du Soudan a adressé ses remerciements au directeur général et au Secrétariat de l'OMPI et a salué le travail accompli dans l'intérêt de tous les pays. Elle a indiqué que l'Afrique était un vaste continent comprenant de grands espaces vierges et doté de richesses naturelles renouvelables, de ressources et de compétences spécialisées, mais qui devait encore tirer parti du développement, ainsi que de la stratégie élaborée par l'Union africaine, qui était axée sur les technologies de l'information et de la communication et la recherche. La délégation a réaffirmé qu'en s'appuyant sur ces éléments, l'Afrique émergerait des ténèbres et se doterait d'un esprit positif, qui apporterait prospérité et bonheur à tous les peuples du continent, ainsi qu'au reste du monde. Faisant sienne la déclaration faite par la

délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains, la délégation du Soudan a fait part de son espoir que des résultats positifs et clairs seraient obtenus à l'issue de la réunion, en particulier en ce qui concernait le renforcement de la propriété intellectuelle, qui pourrait constituer la base des stratégies et politiques des pays africains et contribuer à la réalisation de leurs objectifs.

31. La délégation de la Colombie a pleinement appuyé l'objectif d'intégration du plan d'action pour le développement dans le système de la propriété intellectuelle, ainsi que dans les activités de l'OMPI, en vue d'accroître la crédibilité des systèmes de propriété intellectuelle et de promouvoir l'innovation, la créativité et le développement. Le PCDA était en train d'examiner les propositions qui avaient été présentées par les différents États membres et qui rendaient compte des préoccupations de tous les membres du comité. L'accent devait donc être mis sur la méthode pragmatique préconisée par l'ambassadeur Clarke que la délégation a vivement remercié pour le travail accompli à la session précédente. Grâce à son dynamisme, un consensus avait pu être dégagé sur 24 propositions qui avaient été réparties dans les différents groupes soumis à l'examen. La dernière session du PCDA serait décisive en ce qui concernait la mission qui leur avait été confiée par l'Assemblée générale en 2006, et la délégation espérait qu'à l'issue du processus, un consensus serait dégagé sur une liste qui pourrait être soumise à l'Assemblée générale à sa session suivante. Elle a rappelé que le mandat confié par l'Assemblée générale était de réduire le nombre de propositions afin d'éviter une répétition inutile des tâches. Après la réduction du nombre de propositions contenues dans l'annexe A, il fallait en faire de même dans l'annexe B du document présenté par l'ambassadeur Manalo, mais la tâche ne s'arrêtait pas là. Les propositions contenues dans l'annexe B devaient être réduites et comparées à celles figurant dans l'annexe A. Dans la première colonne du document de l'ambassadeur Manalo, certaines propositions contenues dans l'annexe A avaient été reprises dans l'annexe B et c'est pourquoi il était nécessaire de procéder à la réévaluation des propositions présentées à l'issue de la session de février. Par exemple, les propositions relatives au domaine public avaient, comme il ressortait du document présenté par l'ambassadeur Manalo, été reprises dans les propositions 23 et 32 de l'annexe B, ainsi que dans la proposition 2 du groupe B de la liste établie à l'issue de la session de février 2007. De même, la dernière phrase du paragraphe 6 du résumé présenté par le président du PCDA mentionnait ces trois propositions qui feraient partie de la liste finale des propositions acceptées qui seraient recommandées pour décision à l'Assemblée générale à sa session de 2007, après la session de juin du PCDA. En conclusion, la délégation a déclaré qu'il était nécessaire, pendant la session en cours du comité, de présenter des propositions définitives en espérant qu'un consensus serait dégagé entre les différents pays.

32. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est déclarée confiante dans la capacité du président et du vice-président de mener efficacement les débats au cours de cette semaine. Elle s'est aussi dite fermement convaincue que le cadre juridique existant au sein de l'OMPI offrait une marge de manœuvre suffisante pour traiter des questions relatives au développement et que ces questions avaient toujours fait et devaient continuer de faire partie intégrante de la mission de l'OMPI. De l'avis de la délégation, le débat mené au cours des deux dernières années et demie avait été très utile dans la mesure où il avait permis de constater que l'OMPI avait mis l'accent sur le développement depuis des années. Ce débat avait aussi permis de se rendre compte que le vaste programme d'aide au développement en rapport avec la propriété intellectuelle mis en place par l'OMPI était en fait axé sur la demande et que cette aide ne se limitait pas à l'assistance technique, mais englobait l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle aux fins de l'innovation et du

développement. La protection de la propriété intellectuelle ne constituait qu'une partie de l'équation et d'autres infrastructures et politiques devaient être en place pour que les pays se développent. La délégation a appuyé les efforts visant à améliorer les activités menées par l'OMPI afin de promouvoir la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement, notamment en ce qui concernait le rôle décisif qu'elle jouait comme condition du développement économique fondé sur les progrès technologiques et l'innovation. Une protection renforcée de la propriété intellectuelle stimulait aussi les investissements et le transfert de technologie et enrichissait et élargissait le domaine public grâce aux nouvelles œuvres créatives et aux innovations. Des actions visant à affaiblir le cadre international de la propriété intellectuelle ou à modifier profondément la mission de l'OMPI consistant à promouvoir la protection de la propriété intellectuelle ne seraient pas compatibles avec les objectifs de développement économique de ses États membres. L'OMPI avait apporté, et devait continuer d'apporter, sa contribution la plus importante au développement en approfondissant et en élargissant ses compétences en matière de propriété intellectuelle, et non pas en dépassant son mandat ou en menant des activités chevauchant celles d'autres organisations internationales. La délégation s'est réjouie de constater qu'après deux ans et demi de délibérations sur les propositions relatives à un plan d'action pour le développement, des résultats concrets avaient été obtenus. Les résultats obtenus à l'issue de la session de février du PCDA pourraient donner l'impulsion nécessaire pour trouver des propositions dans l'annexe B susceptibles d'être appuyées par l'ensemble des États membres de l'OMPI et qui pourraient être soumises à l'Assemblée générale en septembre 2007. En conclusion, la délégation a déclaré qu'elle prendrait part de manière permanente et constructive au débat et s'efforcerait d'obtenir des résultats positifs mais réalistes.

33. Le représentant du Third World Network (TWN) s'est déclaré favorable aux propositions sur l'établissement de normes du plan d'action pour le développement en s'appuyant sur les faits observés et moyennant une évaluation appropriée des incidences sur le développement. Il a souligné qu'il conviendrait également de prévoir la mise en place de mécanismes susceptibles de garantir un traitement spécial et différencié aux pays en développement et aux PMA dans le cadre des activités d'établissement de normes en vue de prévenir les abus concernant les droits de monopole, de ménager suffisamment de marge de manœuvres aux pays membres qui sont des pays en développement, et de leur permettre de poursuivre leurs propres objectifs en matière de politiques de développement et d'intérêt public. Il n'est pas nouveau d'utiliser des outils, tels que l'évaluation des incidences sur le développement et plusieurs pays développés y compris les organisations économiques régionales entreprennent habituellement une évaluation des incidences avant d'adopter de nouveaux instruments destinés aux responsables politiques. Le représentant a ajouté qu'il convient d'appliquer ces orientations et ces principes non seulement aux futures normes mais aussi aux traités actuels. Il a souligné la nécessité d'examiner les normes de propriété intellectuelle en vigueur administrées par l'OMPI, de procéder à une évaluation des incidences de ces normes sur le développement et de veiller à y incorporer ces principes propices au développement. Il estime que cela est d'autant plus urgent que les accords de libre échange et de partenariat économique, notamment ceux conclus entre les pays développés et les pays en développement, nécessitent l'adoption de nombreux traités de l'OMPI. En outre, étant donné que l'accès au savoir et à la technologie constitue un instrument essentiel au développement, il a rappelé la nécessité de dépasser les déclarations rhétoriques, d'engager des discussions sur les mesures particulières à mettre en œuvre afin d'assurer l'accès au savoir et à la technologie, et d'élaborer ensuite un mécanisme visant à faciliter cet accès. Il a ajouté qu'il était essentiel de continuer à superviser et à évaluer les activités de l'OMPI de façon indépendante pour accroître son efficacité lorsqu'elle met en

œuvre des activités destinées à promouvoir le développement. Le représentant a appuyé les propositions en vue de créer, au moyen d'une procédure contrôlée par les membres, un bureau indépendant d'évaluation et de recherche, et celles visant à renforcer le caractère de l'Organisation, qui est d'être contrôlée par ses membres, y compris la nécessité de modifier la convention instituant l'OMPI afin de la mettre en conformité avec sa mission d'agence spécialisée du système des Nations Unies. Il a également indiqué qu'il était favorable à ce que les activités d'établissement de normes soient obligatoirement exclues des débats du Comité consultatif sur la sanction des droits (ACE) et que ces débats tiennent compte des dispositions de l'Accord sur les ADPIC, notamment celles laissant les États membres libres de se prononcer sur les questions d'application des droits, selon la législation en vigueur dans leur propre pays. Il a approuvé les dispositions qui ne créent aucune obligation de mettre en place, pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle, un système judiciaire distinct de celui qui vise à faire respecter la loi en général. Il conviendrait également que le Comité consultatif sur la sanction des droits examine le préambule de l'Accord sur les ADPIC, qui précise que dans la mesure où les droits de propriété intellectuelle sont des droits antérieurs, l'action en exécution d'un droit incombe obligatoirement au titulaire du droit de propriété intellectuelle, ainsi que les Articles 7 et 8 dudit Accord portant sur la nécessité d'un juste équilibre entre les intérêts publics et les intérêts privés. Il conviendrait surtout que le Comité consultatif sur la sanction des droits examine les mesures coercitives, telles que les mesures aux frontières actuellement mises en place par les pays développés pour restreindre de manière injustifiée les échanges commerciaux de produits provenant notamment des pays en développement. Dans leurs débats au sein du Comité consultatif sur la sanction des droits, les experts devraient tenir compte des vues exprimées par toutes les parties prenantes, notamment les groupes de défense des consommateurs qui sont les plus touchés par les mesures de coercition, ce qui n'est pas actuellement le cas bien que l'OMPI soit une organisation du système des Nations Unies. Le respect du principe de transparence étant fondamental dans une Organisation intergouvernementale, telle que l'OMPI, il semble opportun que toutes les informations sur les réunions auxquelles le Secrétariat de l'OMPI participe, apporte son appui ou qu'il organise, soit rendues publiques dans un délai suffisant. Le représentant estime que ces informations devraient au moins inclure l'ordre du jour de la réunion, ses objectifs, la liste des participants, des organismes parrainant et des intervenants invités, les documents établis et, le cas échéant, les résultats de la réunion. Le représentant du Third World Network a conclu en déclarant qu'à l'issue de la présente session du PCDA, il resterait encore beaucoup à faire, et qu'il est donc favorable à ce que le mandat du PCDA soit renouvelé pour veiller à mettre en œuvre les propositions devant être approuvées par l'Assemblée générale, et à mettre à la délibération celles non encore examinées.

34. Le représentant de l'International Federation of Pharmaceutical Manufacturing Associations (IFPMA) a déclaré qu'il était effectivement important que l'OMPI examine le rapport entre les droits de propriété intellectuelle et le développement, et le rôle de l'Organisation à cet égard. Comme de nombreuses délégations l'ont déclaré, il estime que l'assistance technique octroyée par l'OMPI aux pays en développement peut leur servir à tirer efficacement parti du système de la propriété intellectuelle aux fins de la réalisation de leurs objectifs de développement et de leurs objectifs plus généraux. Il est important de noter que les droits de propriété intellectuelle et le développement ne sont pas antinomiques et ne devraient pas être considérés comme tels; au contraire les droits de propriété intellectuelle contribuent à un développement plus robuste et durable. Il a encouragé les délégations à mettre l'accent sur la manière dont l'OMPI pourrait, grâce à des mesures concrètes, aider les pays à mieux utiliser le système de la propriété intellectuelle, et à promouvoir l'innovation dans les pays en développement. Il a souligné qu'il serait contre-indiqué de lancer les

discussions sous l'angle "d'un débat Nord Sud", comme on l'a déjà dit au cours des discussions. En réalité, les innovateurs des pays en développement tirent également parti des droits de propriété intellectuelle, et comme la délégation de la République de Corée l'a indiqué, la forte croissance enregistrée dans le pays est fondée sur une utilisation efficace et soutenue du système de la propriété intellectuelle. Il a indiqué qu'en Argentine les innovateurs à l'origine de produits agricoles améliorés protègent leurs innovations par la propriété intellectuelle; le Brésil qui a tout lieu d'être fier de sa vaste expérience en matière de conception et de production d'aéronefs, assure la protection de ses avions par brevet; en Chine, les innovateurs ont activement recours tant au système national des brevets qu'au PCT pour protéger leurs innovations, et, chaque année, mille brevets sont notamment déposés pour des produits basés sur la médecine traditionnelle chinoise, ce qui prouve que les savoirs traditionnels et les ressources génétiques locales peuvent être utilisés dans le cadre du système des brevets pour promouvoir la santé publique; et en Inde, la législation relative aux brevets a été récemment modifiée en vue de réintroduire les brevets de produits, ce qui jettera les bases de la protection des innovations indiennes dans le domaine des produits pharmaceutiques et dans celui des biotechnologies et placera l'Inde à l'avant garde de la recherche développement au niveau mondial. Le représentant estime donc que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle protègent les innovations des pays en développement, et permettent aux pays en développement d'en tirer des redevances et autres avantages. Les États membres devraient donc, au lieu d'accorder la priorité, comme l'ont proposé certains États, aux exceptions, au système des brevets, examiner dans quelle mesure ce système pourrait être utilisé plus efficacement. Cet affaiblissement du système des brevets est non seulement préjudiciable aux innovateurs des pays en développement, mais aussi à leurs objectifs de développement, mais de plus il n'est pas nécessaire. Il estime nécessaire de préciser quels sont les domaines dans lesquels les droits de propriété intellectuelle sont véritablement appliqués; comme l'a indiqué l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 95 % des médicaments indispensables sont brevetés dans le domaine de la santé publique; de plus, parmi tous ces médicaments essentiels encore brevetés, ce sont essentiellement les médicaments antirétroviraux que les titulaires de brevet proposent à bas prix ou à titre gracieux aux PMA et aux pays en développement à faible revenu. Ces programmes sont élargis à quelques pays ayant lancé un appel d'offres; de plus, les statistiques réunies par *Médecins sans frontières* et analysées par un institut de recherche indépendant situé aux États-Unis ont montré que les médicaments antirétroviraux sont actuellement fournis par des entreprises multinationales innovatrices à des prix comparables ou nettement plus bas que ceux des copieurs. C'est ce qu'avait confirmé une étude indépendante réalisée par un professeur renommé de l'Université de Boston sur la base des données relatives à la passation de marchés publics du Fonds mondial, de l'UNICEF, et d'autres organisations. L'étude a montré que dans les rares cas ayant nécessité l'approvisionnement de tous les fournisseurs, les pays dont l'OMC a approuvé l'adhésion en 2003 et à nouveau en 2005 ont prévu de mettre en place un mécanisme efficace, pratique et peu lourd à gérer soumettant les pays exportateurs ne disposant d'aucune capacité de production pharmaceutique ou dotés de capacités insuffisantes à un régime de licences obligatoires. Cette étude a aussi montré que le Canada et d'autres pays ont mis en valeur cette décision dans leur législation nationale pour faire de cette possibilité une réalité plausible dans ces cas exceptionnels. Enfin, le représentant a instamment prié les États membres de l'OMPI de considérer les droits de propriété intellectuelle comme faisant intégralement partie du plan d'action pour le développement, ajoutant qu'il était convaincu que dans ses activités d'assistance technique, l'OMPI continuerait, par l'intermédiaire de ses membres, de mettre l'accent sur une meilleure utilisation des droits de propriété intellectuelle et de l'innovation, y compris sur les marchés en développement et émergents au bénéfice de l'humanité.

35. Le représentant de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB), a félicité le président pour sa remarquable aptitude à diriger les travaux, qui ont considérablement progressé au cours de l'année, notamment dans la consolidation des propositions relatives au plan d'action de l'OMPI pour le développement. Il a déclaré que les États membres ne sont pas sans ignorer qu'au cours des dernières années les institutions universitaires les plus prestigieuses, les sociétés érudites et des personnalités éminemment respectées, dont les lauréats du prix Nobel, ont réclamé à de nombreuses reprises un rééquilibrage de la protection du droit d'auteur afin qu'elle fonctionne plus efficacement à l'ère numérique. Il a souligné que les membres de la FIAB fournissent des informations analogiques et numériques aux personnes de tous milieux et horizons afin d'appuyer l'enseignement, la recherche, la société, les pouvoirs publics, l'industrie et le commerce au niveau mondial. Les membres de la FIAB sont convaincus que l'outil essentiel à la réussite du plan d'action pour le développement et à son achèvement est l'établissement, en temps utile, d'un traité sur l'accès à l'acquisition de connaissances et aux savoirs actualisant et rééquilibrant vraiment le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) adoptés il y a onze ans et quelque peu vieillissants; ce traité faciliterait l'accès à l'acquisition des connaissances et la libre circulation de l'information, entraînant plus d'innovation et de prospérité économique pour tous. Le représentant de la FIAB a déjà connaissance de ces demandes de rééquilibrage du droit d'auteur, qui sont réitérées dans deux études indépendantes sur le cadre européen du droit d'auteur et la directive européenne sur la société de l'information, qui ont été réalisées par l'Institut du droit de l'information rattaché à l'Université d'Amsterdam pour le compte de la Communauté européenne au cours du semestre écoulé. L'étude indépendante sur la propriété intellectuelle commandée par le ministre des finances du Royaume-Uni, qui prend comme point de départ la Charte d'Adelphi, préconise d'adopter une conception équilibrée de la propriété intellectuelle et est parvenue à des conclusions similaires dans un certain nombre de domaines; toutes ses recommandations ont d'ailleurs été adoptées par le Gouvernement du Royaume Uni. Le représentant a dit comprendre que des progrès considérables ont été accomplis et que les participants sont parvenus à une grande convergence de vues au cours d'une réunion informelle qui s'est tenue à Singapour la semaine précédente. Il admet qu'à ce stade il peut-être cependant difficile aux États membres de prendre un engagement aussi ferme que de donner leur accord permettant de passer à l'élaboration d'un traité sur l'accès au savoir dans la mesure où ils ignorent les dispositions qui pourraient être proposées pour ce traité. L'idée ne tient officiellement qu'en une seule ligne figurant dans la proposition 35 de l'annexe B. Le représentant espère néanmoins que les États membres reconnaîtront la nécessité de réviser et d'actualiser les deux traités Internet de l'OMPI adoptés en 1996, et de procéder au rééquilibrage préconisé par de nombreux participants qui est indispensable pour réaliser le plan d'action en faveur du développement puisque l'accès à l'enseignement et aux savoirs constitue un mécanisme vital pour le développement économique, social et intellectuel. C'est dans cet esprit que le représentant a laissé entendre que les États membres voudraient peut-être envisager de simplement convenir, dans le cadre de ce processus, qu'ils examineront toute proposition pour un traité sur l'accès à l'acquisition de connaissances et aux savoirs et autre mécanisme qui serait susceptible de faciliter la réalisation des objectifs qu'un ou plusieurs États membres pourraient ultérieurement formuler.

36. Le représentant de l'Electronic Frontier Foundation (EFF) a réitéré son engagement envers la protection des libertés publiques, de la liberté d'expression, et de l'intérêt que le public porte à l'environnement numérique. Il a félicité les groupes régionaux pour les travaux réalisés pendant l'intersession et pour l'esprit dans lequel les États membres ont rédigé une synthèse des propositions de l'annexe B en vue de soumettre une série de propositions qui

permettraient d'orienter les futurs travaux de l'OMPI, et contribueraient à la réalisation de l'objectif commun d'un développement durable dans tous les États membres de l'OMPI. Il espère qu'un esprit de coopération semblable continuera de régner jusqu'au franchissement de l'étape suivante, à savoir la mise en œuvre de ces propositions. Il a souhaité appuyer plusieurs séries de propositions contenues dans l'Annexe B; premièrement, les propositions préconisant qu'un organisme indépendant, tel que le bureau d'évaluation et de recherche dont la création est proposée, entreprenne une évaluation des incidences sur le développement pour mieux faire comprendre aux États membres l'impact probable des activités d'établissement de normes de l'OMPI sur leur économie nationale, et leur permettre de mesurer l'efficacité avec laquelle les programmes d'assistance technique de l'OMPI répondent aux besoins de ses pays membres (propositions B54, 59, 60, 61, 62 et 63). Le représentant a connaissance que l'OMPI utilise une législation type sur le droit d'auteur dans ses programmes d'assistance technique, qui présente pour le moment un certain nombre d'insuffisances, comme de ne pas limiter la protection juridique conférée aux titulaires du droit d'auteur par les mesures techniques de protection au champ d'application de la législation nationale sur le droit d'auteur. Ce sont là les recommandations essentielles faites par l'Université d'Amsterdam lorsqu'elle a récemment procédé à une révision majeure de la loi sur le droit d'auteur dans le droit communautaire. Le représentant a cru comprendre que le droit communautaire fait partie de la législation type en cours de révision, qui abordera, il l'espère, cette question. Il est néanmoins convaincu que l'on identifierait et remédierait plus facilement et rapidement à ce type d'insuffisance dans le cadre du processus d'évaluation transparente auquel est actuellement soumis le programme d'assistance technique de l'OMPI. Les États membres de l'Organisation sont appelés à prendre de nouveaux engagements en ce qui concerne la protection juridique offerte aux radiodiffuseurs et aux distributeurs par câble par les mesures techniques de protection dans le projet de traité sur la radiodiffusion, qui fera l'objet de discussions lors de la session du comité permanent du droit d'auteur et des droits connexe (SCCR) qui se tiendra la semaine prochaine. Étant donné que cette question est sujette à controverse, le représentant pense que la réalisation d'une évaluation indépendante des coûts économiques et sociaux induits par la mise en œuvre de cette nouvelle protection supplémentaire profiterait à l'ensemble des parties. Deuxièmement, il a appuyé les propositions 23 et 29 relevant du thème B, qui préconisent d'élaborer des modèles de protection et de recensement des œuvres tombées dans le domaine public et des activités d'établissement de norme de l'OMPI afin de sauvegarder la souveraineté d'un pays dans l'établissement d'une liste d'exceptions et de limitations qui soient appropriées au niveau de développement de ce pays. Il considère qu'un domaine public solide constitue une source de créativité pour toute future entreprise littéraire et artistique, et a un rôle crucial dans l'enseignement, les savoirs et l'innovation scientifiques. Comme cela a été indiqué clairement lors des délibérations tenues au cours de la troisième session du PCDA, l'OMPI pourrait jouer un rôle décisif dans la protection du domaine public contre un empiètement des normes de propriété intellectuelle, dans la protection juridique offerte aux titulaires de droits par les mesures techniques, et pourrait contribuer à faciliter l'accès aux œuvres orphelines et leur utilisation. Troisièmement, il a appuyé les propositions B3, 24 et 33, qui invitent l'OMPI à prendre en considération les avantages que pourrait présenter l'élaboration d'un traité sur l'accès au savoir pour rééquilibrer les normes de propriété intellectuelle, et à étudier d'autres mécanismes qui se sont avérés efficaces pour la génération de savoirs et la promotion de l'innovation, tels que l'encyclopédie en ligne Wikipédia; cette encyclopédie est fondée sur la concession de licences Creative Commons, et sur de nouveaux modèles de collaboration dans le domaine du développement, tels que ceux utilisés pour le projet du génome humain. Quatrièmement, il a appuyé l'idée d'instaurer, au sein de l'OMPI, un mécanisme de comités permanents financés de manière adéquate, qui permettrait de poursuivre les débats sur ces

questions importantes et aux comités de se mettre à l'ouvrage. Enfin, il a réaffirmé l'importance des délibérations en cours et a indiqué que le plan d'action de l'OMPI pour le développement a attiré l'attention des représentants de la société civile, des universitaires et des chefs d'industrie à travers le monde. En outre, de nombreux délégués qui n'ont pas pu être présents à Genève cette semaine, suivent de près les progrès des discussions. L'OMPI est susceptible de jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de législations équilibrées sur la propriété intellectuelle, qui stimulent les créateurs et facilitent le développement économique et social de l'humanité toute entière. Il a ajouté que le succès des discussions constituerait un élément d'appréciation décisif de l'aptitude de l'OMPI à renforcer sa capacité de manière à répondre aux besoins de l'ensemble de ses États membres.

37. Le représentant de Knowledge Ecology International (KEI) a déclaré que la quatrième session du PCDA aborderait un certain nombre de propositions visant à réviser la mission actuelle de l'OMPI. Parmi les tâches les plus importantes que les États membres demandent à l'OMPI d'accomplir, figure une analyse plus empirique des effets concrets que les politiques et pratiques en matière de propriété intellectuelle et les activités d'établissement de normes pourraient avoir sur le développement, l'innovation et le bien être de la société dans son ensemble. À son avis, ceci constitue une tâche que l'OMPI et toute agence du système des Nations Unies, se doit d'assumer. Le représentant a ajouté que la Communauté européenne, l'OCDE, ainsi que plusieurs pays en développement en faisaient de même et que le Gouvernement des États-Unis avait commencé à le faire. Il a précisé que la contribution de l'OMPI dans ce domaine n'est pas insignifiante, mais plutôt assez inadéquate, et que le débat engagé sur un plan d'action pour le développement représente réellement la première possibilité de débattre sérieusement de ce qu'il faut améliorer pour que l'OMPI gagne plus de crédibilité et de respect auprès des experts et des parties prenantes. Les relations que l'OMPI, en tant qu'institution, entretient avec ses États membres, constituent un des points épineux de cette analyse. Il est bien connu que les études économiques, quoique utiles, peuvent éventuellement faire l'objet de toutes sortes de manipulations; il convient donc de se demander comment l'OMPI pourrait s'organiser de manière à ce que ses membres soient satisfaits du processus et le considèrent comme étant équitable et utile. Le représentant a suggéré que l'OMPI renforce sa capacité à satisfaire les demandes des États membres, notamment celles concernant la réalisation d'une analyse. Il a ajouté que la manière de poser les questions, encore que la formulation des questions soit également importante, représente un des problèmes d'ordre éminemment politique et des plus délicats. Une fois les questions formulées, l'OMPI devrait être en mesure d'apporter des réponses en temps utile, qui ne consistent pas toujours à établir des rapports de recherche exhaustifs, mais doivent fournir des informations glanées dans les travaux de recherche des universitaires et à la faveur de la collecte de données. Les réponses à ces questions devraient être préalablement examinées afin qu'elles puissent répondre aux exigences de qualité. En résumé, les États membres devraient avoir la possibilité de formuler les questions comme bon leur semble, l'OMPI constituant une source de données susceptible d'aider à répondre à ces questions. L'ensemble du processus devrait être transparent et prévoir que les questions et les réponses soient accessibles au public. Concernant un sujet différent, le PCDA doit, selon lui, se soucier de répondre aux besoins des consommateurs avant de formuler de nombreuses suggestions sur les activités d'établissement de normes. Certaines propositions invitent notamment l'OMPI à envisager l'élaboration d'un traité sur l'accès au savoir. Il s'est dit convaincu qu'il est très important que l'OMPI, en tant qu'agence spécialisée du système des Nations Unies, progresse dans l'examen de ces suggestions dans la mesure où l'accès au savoir est un facteur important du développement et de l'innovation. À son avis, l'OMPI n'a pas encore réellement discuté de ce à quoi pourrait ressembler un traité, bien que nombreuses réunions multipartites aient

été organisées en vue de l'élaborer, notamment une réunion tenue récemment à la Bibliothèque d'Alexandrie en Égypte. Il a proposé que l'OMPI organise des réunions régionales afin d'engager une discussion sur la possibilité d'élaborer un traité sur l'accès au savoir et que le Comité permanent du droit des brevets (SCP), le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) ou un comité spécial examine le projet de traité. Lors de sa soixantième session qui s'est tenue il y a mois, l'Assemblée mondiale de la santé – organe directeur de l'OMS – a pris une mesure audacieuse visant à modifier la manière dont l'Organisation et ses États membres abordent la question de l'innovation et de l'accès. L'OMS a adopté un texte lui recommandant de favoriser l'élaboration de propositions tendant à aider la recherche développement axée sur les besoins, notamment celles qui traitent du lien entre le montant des frais de recherche développement à acquitter et le prix des médicaments, vaccins, outils de diagnostic et autres produits de santé. On observe au sein de l'OMS et de ses États membres constituants une tendance à adopter de nouveaux paradigmes conciliant l'innovation et l'accès, qui se traduit notamment dans certaines dispositions de l'annexe B. Ces dispositions invitent l'OMPI à étudier la possibilité d'engager un débat sur les systèmes complémentaires dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment, comme on l'a indiqué plus haut, un traité relatif à l'accès au savoir, un traité relatif à la recherche développement médical, un système d'octroi de licences à titre gracieux et libres telles que Creative Commons et la promotion de modèles fondés sur des projets de collaboration ouverts pour développer les biens publics.

38. La session plénière a ensuite été levée pour que puissent avoir lieu des consultations informelles.

39. A la reprise de la séance plénière, le président a indiqué que deux coordinateurs régionaux s'étaient ouverts à lui du problème que leur posait un certain nombre de délégations dans leurs groupes, qui souhaitaient participer aux consultations informelles. Soucieux de leurs préoccupations et du problème lié à la capacité d'accueil de la salle de réunion, le président a suggéré que les groupes régionaux conduits par les délégations ci-après soient représentés par le nombre suivant de délégués: trois sièges pour la délégation de la Barbade; cinq pour la délégation de l'Algérie; quatre pour la délégation du Bangladesh; deux pour la délégation de la Chine; trois pour la délégation de la Pologne; deux pour la délégation de la Fédération de Russie; cinq pour le groupe B et trois pour les Amis du développement. En plus de ces 27 sièges, 10 sièges supplémentaires sont disponibles sur les côtés de la salle, de sorte que chaque groupe peut inviter une personne de plus à s'y asseoir. Il a précisé que le nombre de sièges réservés aux "Amis du développement" pouvait paraître restreint, mais étant donné que ce dernier est déjà représenté au sein du groupe des pays africains et du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), il s'est efforcé d'établir un équilibre. Il a prévu de réunir une personne de chaque délégation autour de la table, sauf lorsqu'un chef de délégation souhaite évidemment avoir un conseiller à son côté. Il s'est engagé à ce que les délégations coopèrent en bonne intelligence, faisant observer qu'il ne pensait pas que la présence d'un plus grand nombre de participants apporterait plus d'efficacité au processus. Il a ensuite invité ces derniers à rendre compte des progrès des consultations à leurs camps respectifs.

40. La délégation de la Barbade, en sa qualité de coordinatrice des négociations sur le groupe A et s'exprimant au nom du GRULAC, a déclaré que son groupe avait tenu des consultations internes et convenu d'utiliser les quatre propositions contenues dans un document officiel du groupe des Amis du développement comme point de départ des négociations. Ces propositions qui concernent l'assistance technique et le renforcement des

capacités ont donc été distribuées aux coordinateurs des différents groupes régionaux et, après de nombreuses délibérations, des modifications ont été apportées au texte du document afin de tenir compte des préoccupations diverses exprimées par les États membres. En ce qui concerne la première proposition figurant dans le document sur le groupe A, on a estimé plus exact de dire que l'OMPI "aiderait les États membres à développer et à renforcer les capacités des institutions nationales de propriété intellectuelle" au lieu de : l'OMPI devrait "développer et améliorer les capacités institutionnelles nationales". On a également considéré plus approprié de dire "demander à l'OMPI de "concilier" protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général au lieu de : demander à l'OMPI d'"assurer" un juste équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et la préservation de l'intérêt général. Au sujet de la proposition 2, on a estimé plus approprié de dire, notamment, que l'OMPI "aiderait les États membres" à renforcer leurs capacités nationales plutôt que l'OMPI devrait "renforcer les capacités nationales". En ce qui concerne la troisième proposition, étant donné que l'OMPI intègre, dans une certaine mesure, la dimension du développement dans certaines de ses activités et débats de fond portant sur l'assistance technique, la délégation a souligné qu'il serait plus approprié de dire que l'OMPI devrait intégrer davantage cette dimension dans ses activités et débats ayant trait à l'assistance technique. Concernant la quatrième proposition, il a été reconnu que l'assistance technique englobe aussi l'assistance législative afin de conforter certains groupes régionaux dans l'idée que des dispositions semblables à celles de la recommandation 1 de l'annexe A convenue, y ont été incorporées. En conséquence, la recommandation 1 stipule que l'assistance technique doit être transparente, mais étant donné que l'assistance législative est souvent fournie à titre confidentiel, le terme "transparent" n'y a pas été incorporé. La délégation s'est référée au rapport sur les résultats des négociations qui se sont déroulées la veille et que le Secrétariat a distribué ce jour; elle y a signalé l'existence d'une cinquième proposition placée entre parenthèses. Malgré le fait qu'il convient de supprimer le terme "GRULAC" figurant au début du document, il faut préciser que ce document tient compte des éléments fournis par divers États membres. Pour revenir à la cinquième proposition, la délégation a fait observer qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle proposition, mais de la proposition 17 du groupe B figurant dans le document de M. Manalo, ambassadeur des Philippines, qui traite de l'élaboration des normes, de la souplesse accordée aux membres, de la politique des pouvoirs publics et du domaine public. Le groupe des pays africains avait proposé qu'elle figure sous la rubrique "assistance technique", puisqu'il serait judicieux que les pays en développement et les PMA demandent à l'OMPI de leur fournir ce type d'assistance. La délégation a souligné que la proposition devait faire à nouveau l'objet d'un examen approfondi, ce qui expliquait pourquoi elle était placée entre crochets. Elle a également souligné que les délégations avaient demandé de disposer d'un délai plus long pour examiner ladite proposition figurant sous la rubrique "assistance technique et renforcement des capacités", qui leur a été accordé. Elle a insisté sur le fait qu'au cours des négociations qui se sont déroulées la veille, on avait trouvé une formulation qui tenait compte des diverses préoccupations exprimées par les groupes régionaux au sujet des quatre propositions figurant dans le document présenté par le GRULAC et que la cinquième proposition était encore à négocier.

41. Le représentant de la Business Software Alliance (BSA) a indiqué que la BSA représente l'industrie du logiciel et ses partenaires spécialisés dans la fabrication de matériel informatique devant les gouvernements et sur la scène commerciale internationale. Parmi ses membres il faut citer des multinationales et des PME informatiques développant et commercialisant des logiciels protégés, libres et un nombre croissant de logiciels mixtes. Il a dit mesurer l'importance des objectifs de développement de nombreux États membres de l'OMPI, faisant remarquer que son expérience l'avait amené à travailler avec les

gouvernements de tous pays; comme cela est établi par le département de recherches de la Banque mondiale et comme l'a montré l'expérience en République de Corée notamment, une protection efficace de la propriété intellectuelle et la mise en œuvre de politiques neutres en matière de technologie ont stimulé l'innovation, les investissements, le transfert de technologies, la compétitivité et le développement. La délégation a demandé respectueusement au PCDA de parvenir à un accord sur une série de propositions pragmatiques, qui pourraient être mises en œuvre de manière efficace afin de renforcer la mission de l'OMPI, qui consiste à protéger la propriété intellectuelle, l'accent étant mis plus précisément sur les activités axées sur le développement, tout en respectant pleinement le principe de neutralité.

42. Le représentant de la Library Copyright Alliance (LCA) a dit qu'il représentait cinq grandes associations de bibliothécaires aux États-Unis. Il estime que les bibliothèques, tout comme le système du droit d'auteur lui-même, sont un moteur de croissance qui accroît l'efficacité du mécanisme de répartition susceptible de faciliter l'accès à l'information. Il a indiqué qu'en offrant un mécanisme assurant le partage des informations, les bibliothèques ont été en mesure de fournir plus d'informations à un plus grand nombre de personnes, ce qui n'aurait pas été possible autrement. Il a également souligné qu'en regroupant les ressources pour l'achat d'informations, les bibliothèques ont aussi ouvert des possibilités de vendre plus de contenu que cela n'aurait été le cas si ces ventes avaient été réalisées par des particuliers. Vu le lien symbiotique existant entre les propriétaires du contenu et les bibliothèques, c'est dans l'intérêt bien compris des citoyens de tous les pays et de l'industrie du droit d'auteur que l'on a procédé à ces accommodements raisonnables afin de répondre aux besoins des bibliothèques et de leurs utilisateurs. La raison en est que les bibliothèques soutiennent un domaine public solide et de plus en plus étendu, et appuient la préservation du patrimoine culturel national et le partage des informations d'une façon qui ne porte pas atteinte aux droits accordés aux titulaires du droit d'auteur. Le représentant a souligné que bien que ces préoccupations aient poussé la LCA à s'intéresser à une bonne partie du plan d'action en faveur du développement, elle porte un intérêt particulier aux points 32, 35, 25, 53, 69 et 71 de l'annexe B. Selon le Wall Street Journal, dans un discours adressé la semaine précédente aux diplômés de l'Université d'Harvard, M. Bill Gates avait déclaré que les plus grandes avancées de l'humanité ne sont pas les découvertes, mais la façon dont ces découvertes ont été mises en application pour réduire les inégalités. Les plus grands exploits de l'homme, même s'ils ont été réalisés grâce à la démocratie, résident dans un enseignement public soutenu, des soins de santé de qualité ou de vastes opportunités économiques et la réduction des inégalités. Selon lui, la déclaration de M. Gates traduit l'esprit qui anime les bibliothèques, et il espère que l'OMPI s'emploierait à trouver les moyens appropriés de soutenir les bibliothèques et de supprimer les inégalités qui existent dans la mise à disposition de l'information et dans l'accès aux savoirs.

43. Remerciant la délégation de la Barbade pour son discours liminaire, la délégation de la Tunisie a souhaité obtenir quelques précisions supplémentaires sur ce qui avait été convenu, la veille, concernant les quatre points exposés dans le document des Amis du développement. La délégation s'est demandée si ces points avaient été choisis pour tenir lieu de propositions et si une cinquième proposition avait été ajoutée par la suite. Elle se posait la question de savoir si les propositions présentées par le groupe des pays africains et d'autres groupes n'avaient pas été exclues de ce document.

44. Le président a déclaré que la question précédente lui offrait l'occasion d'appuyer ce qu'avait, selon lui, indiqué la délégation de la Barbade dans sa déclaration, et de faire un peu plus de commentaires à ce propos. Il a souhaité préciser que les quatre observations présentées par le GRULAC rendent compte en substance du document révisé par les Amis du développement. À sa connaissance, le GRULAC y avait bien apporté certaines modifications, mais lors de ses délibérations internes, il avait choisi ces quatre propositions comme point de départ des négociations. Étant donné que le GRULAC s'est vu confié la responsabilité d'entamer les travaux sur le groupe A, les délégations ont engagé le processus de négociation en se servant des éléments fournis par celui-ci, qui leur ont permis d'obtenir des résultats positifs. Les propositions 1, 2, 3 et 4 sont donc le fruit de ce processus, et sont bien plus importantes que les données de départ puisqu'elles résultent des négociations de tous les groupes. Il a expliqué en outre que la cinquième proposition présentée par le groupe des pays africains, la veille en fin d'après midi, avait fait l'objet d'un bref débat, et avait donc été laissée entre crochets pour être examinée plus en détail. Le président a ensuite invité les coordinateurs régionaux à reprendre leurs consultations internes.

45. À la reprise de la séance plénière, le président a invité la délégation de la Barbade, en charge des travaux sur le groupe A, à faire un bref rapport aux autres délégations sur les quatre premières propositions arrêtées. Il a ajouté que l'examen d'une cinquième proposition formulée la veille est en cours d'achèvement. Il a ajouté que la délégation de l'Algérie rendrait également compte de l'état d'avancement des travaux sur le groupe B.

46. La délégation de la Barbade a indiqué qu'après de nombreuses discussions, elle a pu parvenir à un accord sur le texte d'une proposition litigieuse, qui est le suivant : "dans le cadre de l'accord entre l'OMPI et l'OMC, l'OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l'exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l'utilisation des marges de manœuvre prévues par l'Accord sur les ADPIC". La délégation a conclu en disant que les négociations sur les propositions relevant du thème A sont achevées.

47. Comme c'était la première fois que la délégation de l'Algérie présentait un rapport sur les propositions relevant du thème B, qui traitent de l'élaboration des normes, des marges de manœuvre, de la politique des pouvoirs publics et du domaine public, celle-ci a souhaité formuler des observations succinctes sur l'introduction préparée pour présenter ce groupe de propositions. Elle a fait observer que la première version soumise par le groupe des pays africains avait été rédigée sur la base des consultations tenues avec les différents groupes, des documents établis à l'occasion de la réunion de Singapour et des discussions informelles qui y ont eu lieu. C'est sur cette base que le groupe des pays africains a établi un document dans lequel les 22 propositions ont été ramenées à sept afin d'éviter des chevauchements et la présentation de nouvelles rédactions. La délégation a fait observer qu'à l'ouverture des discussions que les délégations ont eues ce jour sur ces sept propositions, elles étaient parvenues à une conception commune selon laquelle les éléments présentés dans la première proposition étaient déjà incorporés dans l'annexe I, elles ont donc convenu de supprimer cette proposition. La délégation a indiqué que le groupe des Amis du développement avait suggéré d'examiner une des propositions figurant à l'origine dans le groupe B, qui concerne l'utilisation des marges de manœuvre prévues par l'Accord sur les ADPIC, et à propos de laquelle un texte relatif à l'assistance technique avait déjà été arrêté. Elle était notamment tombée d'accord sur le fait que les dispositions contenues dans cette proposition ne portaient

pas sur l'élaboration des normes. La délégation a également précisé que certaines dispositions avaient déjà été proposées par plusieurs autres délégations. Étant donné que les discussions concernant cette proposition ont considérablement progressé, elle pourrait dégager un accord sur cette dernière ultérieurement dans la journée. Concernant la proposition 2 relative à l'accélération des négociations au sein du comité intergouvernemental, elle a déclaré que le groupe des pays africains avait déjà précisé les raisons à l'origine de la proposition, et la façon dont il avait abandonné la proposition initiale pour essayer de conclure un accord international ou de créer un instrument international dans le cadre du comité intergouvernemental. Enfin, la délégation a annoncé avec plaisir que l'on a convenu d'inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux. S'agissant de la troisième proposition qui vise à engager un débat au sein de l'OMPI sur la mise en place éventuelle d'un mécanisme, elle a constaté que cette question fait apparaître les divergences entre les différents groupes. Elle négocie actuellement les dispositions de ce paragraphe sur la base des différentes propositions présentées et pense ne pas être loin de parvenir à un accord dans la mesure où il a été convenu qu'il fallait engager une discussion en vue de faciliter l'accès au savoir et le transfert de technologies. La demande formulée par le groupe des Amis du développement de mettre en place un mécanisme approprié est le seul point de désaccord restant. En conséquence, il y aurait d'autres discussions sur la nature de ce mécanisme, mais elle est convaincue qu'elle n'est pas loin de parvenir à un accord sur cette question là également. En conclusion, la délégation a indiqué que l'examen de la troisième proposition est en cours et qu'elle continuerait à examiner les autres propositions relevant du même thème.

48. Le président a indiqué que les discussions concernant les trois propositions relevant du thème B avaient progressé. Il a estimé qu'il faudrait un an, à compter de la fin du mois de février, pour examiner l'ensemble des propositions relevant du thème B; comme les participants l'ont appris au cours de la réunion de la veille, le groupe des Amis du développement, en charge des travaux concernant l'ensemble des propositions de l'annexe B et prenant l'exemple du groupe des pays africains, a apporté des modifications substantielles à ces propositions. Le président a ensuite invité les coordinateurs régionaux à reprendre leurs consultations internes.

49. A la reprise de la séance plénière, le président s'est réjoui d'indiquer que certains progrès avaient été réalisés, même s'ils n'étaient pas aussi nombreux qu'il l'aurait souhaité. Il a néanmoins ajouté que ceux accomplis étaient satisfaisants, ce qui compensait leur petit nombre. Il insisterait dorénavant sur la quantité et la qualité. Le président a constaté la souplesse dont ont fait preuve toutes les délégations; pour ce qui est du temps mis pour parvenir à un accord sur les propositions qui lui sont soumises, il est imputable au fait que l'équipe de négociation n'a pas été libre de trancher ou qu'elle a estimé ne pas être en mesure de convenir de quoi que ce soit avant la tenue de nouvelles consultations. Le président a indiqué que sa déception découle du fait qu'il n'est pas habitué à ce mode de fonctionnement. Il a ensuite invité la délégation de l'Algérie, représentant le groupe des pays africains, à rendre compte de l'état d'avancement des travaux concernant les propositions relevant du thème B.

50. La délégation de l'Algérie a indiqué que le rapport qu'elle s'apprête à présenter ne traiterait pas des questions déjà abordées dans son exposé succinct de la veille, mais qu'elle rendrait compte des progrès réalisés depuis sur le groupe B. Elle a indiqué que la proposition 1 traite des marges de manœuvre prévues par les accords internationaux en matière de propriété intellectuelle, qui constituent l'élément principal du paragraphe. Cette proposition a été examinée en détail et l'on est arrivé à accord équilibré visant à limiter cette question aux activités d'établissement de normes de l'OMPI, qui devraient tirer parti des marges de manœuvre dont les pays disposent au lieu d'établir des normes régissant ces mêmes marges. La délégation a déclaré qu'elle articule cette question avec les besoins et les intérêts particuliers des pays en développement. Elle a indiqué que la délégation du Bangladesh, au nom du groupe des pays asiatiques, avait demandé de mettre cette proposition entre parenthèses. La délégation de l'Algérie a cru comprendre qu'il s'agit d'une question de principe et non d'une question de fond, elle espère donc que le groupe des pays asiatiques adhérerait à cette proposition, ce qui lui permettrait d'ôter les parenthèses. En ce qui concerne la seconde proposition ayant trait à la question essentielle du comité intergouvernemental, elle a rappelé que la proposition initiale consistait à créer un instrument international au sein du comité intergouvernemental, et qu'après de longs débats, les participants étaient tombés d'accord sur le fait qu'il convenait de remédier à cette situation et d'accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, sans préjudice du résultat de ce processus. La délégation a fait observer qu'elle s'était efforcée de concilier les intérêts du groupe B et ceux des pays en développement, en ajoutant l'élément de phrase ci-après : "y compris la possibilité d'élaborer un ou plusieurs instruments internationaux". La question essentielle soulevée dans la proposition 3 est l'accès au savoir et le transfert de technologies. On a examiné deux types ou groupes d'éléments à déterminer : premièrement, présenterait-on une proposition visant à engager un débat sur l'accès au savoir et le transfert de technologies ou présenterait-on une proposition visant à mettre en place un mécanisme; deuxièmement, débattrait-on d'un nouveau mécanisme, de nouvelles initiatives ou de ceux déjà proposés par l'OMPI. La délégation a constaté que l'ensemble de ces éléments figuraient dans la proposition 3, qui offre la possibilité de lancer une nouvelle initiative, dont l'objectif principal est de renforcer le mécanisme destiné à faciliter l'accès au savoir et le transfert de technologies qui existe au sein de l'OMPI. La délégation a indiqué que l'expression "accès au savoir" était toujours placée entre parenthèses, comme l'avait demandé la délégation de l'Italie, au nom du groupe B. À son avis, le groupe B devrait accepter qu'on les ôte puisque c'était lui qui avait proposé le texte utilisé dans la proposition antérieure. Après avoir précisé que la question a trait à l'accès au savoir, les Amis du développement et le groupe des pays africains ont tenu à supprimer l'expression "accès au savoir" puisque ce faisant, ils diluerait le sens de cette proposition. C'est pour cette raison que la délégation du Brésil, au nom des Amis du développement, a donné un signal très positif en ajoutant la phrase "éventuelles initiatives nouvelles", qui ne figurait pas dans la proposition présentée par le groupe B. La délégation espère obtenir un accord sur la proposition ce jour même. Concernant la question 4 relative au domaine public, elle a convenu d'axer la proposition sur les moyens de favoriser la consolidation du domaine public et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Au sujet de la question 5 ayant trait aux consultations formelles et informelles et à la participation des ONG aux activités d'établissement de normes, avant de prendre un quelconque engagement ou d'engager un nouveau processus, elle est parvenue à un accord premièrement sur les avantages qu'offrent la contribution et la participation des ONG à ce processus, et deuxièmement sur les avantages que présente le fait d'organiser des consultations informelles sur l'élaboration des normes avant de mener des travaux formels. Pour assurer le succès d'une consultation informelle, la délégation a fourni quelques éléments contribuant à son équilibre; elle a par exemple suggéré

que la consultation soit ouverte aux experts de tous les États membres afin qu'ils puissent entendre les différents points de vues exprimés sur toutes les activités d'établissement de normes, et de manière à promouvoir ou à assurer la participation d'experts venant des pays en développement ou de pays peu industrialisés. En ce qui concerne la proposition 6, la délégation a indiqué que différents groupes avaient accepté la suggestion faite par le groupe B de la scinder en deux parties. Elle a mené une discussion sur la manière dont les activités d'établissement de normes seraient susceptibles de soutenir la réalisation des objectifs de développement international. Elle a signalé que l'expression "définis au niveau international" figurant dans la proposition avait été laissée entre parenthèses puisqu'elle choisirait soit d'ajouter l'élément de phrase ci-après : "les objectifs de développement définis au niveau international notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire" soit de s'en tenir à la première proposition présentée par le groupe B, dont le texte est le suivant : "devraient appuyer les objectifs de développement arrêtés à l'intérieur du système des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire". Bien qu'elle ait été présentée par le groupe B, cette proposition a été modifiée par l'ensemble des groupes et améliorée au niveau de la formulation et du contenu. La délégation a indiqué que la seconde partie de la proposition 6 renfermait une liste d'éléments qu'elle n'a pas pu approuver et qu'elle examine actuellement d'autres points. Elle a estimé qu'elle serait bientôt en mesure de le faire. Elle espère parvenir bientôt à un accord sur la proposition 7, puisqu'elle l'a rédigée d'une manière plus positive qu'à l'origine en employant les termes : "pratiques de concession sous licences d'actifs de propriété intellectuelle stimulant la concurrence" au lieu de : "pratiques anticoncurrentielle de concession sous licences d'actifs de propriété intellectuelle". Cet élément de phrase entre parenthèses avait été ajouté par la délégation du Chili pour indiquer quelles sont les pratiques et options indispensables en matière de concession sous licence. Bien que le groupe B ne soit pas opposé à cet ajout, il a demandé à consulter les différents groupes avant de pouvoir revenir sur cette question. La délégation de l'Algérie a estimé que l'examen de tous les points pertinents diffusés par le groupe des pays africains est achevé, et que les propositions 8, 9, 10 et 11 nouvellement présentées par le groupe B et les Amis du développement seraient examinés ultérieurement dans la journée.

51. Le président a ensuite invité les coordinateurs régionaux à reprendre leurs consultations informelles.

52. A la reprise de la séance plénière, le président s'est félicité de l'avancée des consultations et a demandé à la délégation du Bangladesh de rendre compte de l'état d'avancement des travaux relatifs au groupe C.

53. La délégation du Bangladesh a fait rapport de l'avancée des discussions sur le thème C. Elle a rappelé que le groupe des pays asiatiques avait présenté à l'origine un document renfermant cinq propositions, mais que la cinquième proposition avait été supprimée car elle était déjà exposée dans un texte adopté faisant partie d'un autre groupe. Sur les quatre propositions restantes, seules les propositions 1, 3 et 4 sont déjà disponibles dans une version épurée. La proposition 2 est donc la seule proposition litigieuse pour laquelle le groupe a essayé plusieurs formulations afin de parvenir à un accord. La délégation est convaincue que cet accord serait possible moyennant un peu plus d'efforts, la difficulté résidant dans le fait de coucher sur le papier l'idée qui semblait acceptable, la veille, autour de la table. L'idée est que l'OMPI devrait être investie d'une mission précise qui consiste à apporter une assistance

aux États membres en facilitant la mise en place d'un plus grand nombre de partenariats entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine du financement et de la mise en œuvre des projets. C'est l'idée de base qu'il fallait retranscrire en mots. La délégation a formé le vœu qu'elle parviendrait à un accord à la reprise des consultations.

54. La délégation de la Pologne a annoncé avec plaisir que les négociations ont donné des résultats positifs et débouché sur l'adoption d'un texte pour les propositions relevant du thème D. Ceux qui ont vu la délégation élaborer le projet de texte initial, pourraient estimer que le texte adopté présente des différences considérables qui résultent d'une bonne volonté notable, d'un esprit de compromis, d'une démarche axée sur les résultats. Les délégations n'ont pas hésité à supprimer leurs propositions ou des parties de celles-ci, lorsqu'elles l'ont jugé nécessaire pour la poursuite de négociations. Ainsi, les travaux ont finalement abouti au résultat suivant : la première proposition contenue dans le texte du groupe D arrêté est justement celle qui avait été retirée à l'origine du groupe B. Les première et seconde propositions du groupe D ont été supprimées. La troisième proposition figurant dans le projet de texte avancé, a été retenue comme seconde proposition et adoptée après avoir subi de petites modifications. La quatrième proposition contenue à l'origine dans le projet de texte a été scindée en deux parties, la première partie tenant désormais lieu de proposition 3 et la seconde partie ayant été supprimée grâce à l'esprit de compromis de son auteur. La cinquième et dernière proposition dont le texte final renfermait trois propositions, a été supprimée et ce d'un commun accord.

55. La Fédération de Russie a indiqué que les discussions sur le groupe F sont en cours et devraient se terminer ultérieurement dans la journée.

56. La délégation de l'Italie a mentionné que le projet de proposition relevant du thème E renfermait trois paragraphes. Le premier projet de proposition qui vise à revitaliser le PCIPD, a été reclassé sous le thème F, en raison de son lien avec les questions relatives au processus qui sont abordées sous ce thème. Le premier paragraphe existe en trois versions et certaines phrases du second paragraphe, notamment celles qui ont trait au lieu de tenue des prochaines réunions formelles et informelles, sont toujours placées entre parenthèses.

57. Le président a ensuite attiré l'attention des membres sur une proposition relevant du thème C, deux du thème E et deux du thème F, qui font l'objet d'une controverse et primeront dans les travaux à venir. Il a invité les coordinateurs régionaux à reprendre leurs consultations informelles pour examiner ces questions.

58. A la reprise de la séance plénière, le président a remercié tous les participants pour leur patience et a annoncé avec plaisir qu'ils étaient parvenus à un accord sur toutes les propositions de l'annexe B, dont les copies ont été distribuées. Il a invité les membres à présenter leurs observations sur les projets de texte. Personne ne s'étant manifesté, il a déclaré que ces propositions pouvaient être adoptées.

Point 5 de l'ordre du jour : Adoption du projet de rapport de la quatrième session du PCDA

59. Le président a déclaré que le projet de rapport serait communiqué aux États membres, le 16 juillet 2007, et qu'il serait mis à disposition électroniquement sur le site Web de l'OMPI. Il a indiqué que les observations relatives au projet de rapport devront être communiquées par écrit au Secrétariat au plus tard le 31 juillet 2007 et que toute révision dont ce projet de rapport pourrait faire l'objet, sera ensuite mise à disposition et examinée en vue de son adoption lors de la reprise de la session du PCDA, qui aura lieu le 4 septembre 2007.

Point 6 de l'ordre du jour: Adoption du projet de rapport du PCDA destiné à l'Assemblée générale

60. Le président a précisé que les recommandations formulées à la session de 2007 de l'Assemblée générale ont déjà été distribuées, et qu'elles constituent l'aboutissement du long débat des participants. Il a indiqué que de nombreux membres du comité ont estimé avoir travaillé dur et de longues heures, au cours de ces dernières années, pour en arriver au stade actuel, et qu'ils voulaient être sûrs que la proposition de recommandation destinée à l'Assemblée générale reflète l'esprit, le sens et les espérances qui les ont guidés tout au long de ce processus. Il a précisé que le paragraphe 2 des recommandations renvoie à un paragraphe "X", et que ce dernier porterait un numéro qui renverrait au paragraphe pertinent du rapport de la quatrième session du PCDA. Il a ajouté que le contenu du paragraphe reflète les vues exprimées par les États membres au cours des délibérations, et a prié le Secrétariat d'en lire le texte à haute voix.

61. Le Secrétariat a indiqué que ce paragraphe serait incorporé dans le rapport de la quatrième session du PCDA, sous le point 6 de l'ordre du jour, et serait libellé de la manière suivante : "Compte tenu de la volonté des États membres d'accélérer le processus de mise en œuvre des propositions acceptées, le PCDA a prié le président de tenir des consultations informelles avec les coordinateurs des groupes et d'autres membres intéressés, ainsi qu'avec le Secrétariat, entre juin et septembre 2007, afin de recenser par consensus une série de propositions susceptibles d'être mises en œuvre par l'OMPI immédiatement après leur approbation par l'Assemblée générale en 2007".

62. Le président a indiqué que l'annexe des recommandations reprendrait les propositions regroupées et acceptées, qui sont tirées des annexes A et B du document de M. Manalo, ambassadeur des Philippines. Il a rappelé que les participants étaient parvenus à un accord sur l'annexe A lors de la session de février 2007 et sur l'annexe B plus tôt dans la journée, et que le rapport regrouperait les propositions en une seule annexe, le terme "annexe" désignant la totalité des propositions ayant été acceptées. Il a également indiqué qu'un autre document constituant la partie explicative du projet de rapport du PCDA destiné à l'Assemblée générale avait été distribué. Les recommandations du PCDA seront jointes à ce rapport. Il a précisé que l'avant-dernière ligne de cette note explicative destinée à l'Assemblée générale, ainsi libellée: "aucun accord n'a été dégagé sur les propositions de l'annexe II" serait supprimée puisque les participants sont parvenus à un accord sur l'ensemble des propositions. En l'absence de commentaires, les projets de recommandations ont été adoptés (ils sont reproduits au paragraphe 76).

Point 7 de l'ordre du jour : clôture de la session

63. Le président a remercié toutes les délégations qui se sont unies à lui pour appuyer ce qui est devenu un processus très important, notamment celles du Brésil et de l'Argentine qui ont engagé ce processus, le Secrétariat, les interprètes, et le Groupe B qui ont fait preuve du même esprit de conciliation que les Amis du développement, ajoutant que cet esprit de conciliation a constitué le principal facteur de réussite. Le président a déclaré qu'il était certain que tous les participants avaient apprécié l'expérience et les a remercié pour la confiance qu'ils lui ont témoignée en lui donnant la possibilité de participer à une manifestation qui s'est avérée très gratifiante et d'une grande importance. Il a fait observer que les questions de propriété intellectuelle sont devenues de plus en plus complexes, et bien que le développement ne soit pas une tâche complexe, elle représente un défi constant qui ne cesse de s'étendre en raison du lien entre la mondialisation et la technologie, qui est protégée au titre de la propriété intellectuelle. Le président a remercié tous les coordinateurs régionaux pour leur contribution et a reconnu que le fait de s'efforcer de concilier les divergences entre les groupes n'était pas une tâche aisée.

64. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, s'est félicitée des résultats positifs obtenus et a formé le vœu que les États membres continueront de déployer des efforts en vue de mettre en œuvre les recommandations. Elle a félicité et remercié le président pour les efforts considérables accomplis, sa patience, et les grandes compétences dont il a fait preuve dans la direction des travaux, qui leur ont permis d'obtenir des résultats positifs. Elle a également remercié toutes les délégations pour leur collaboration et leur esprit de conciliation manifesté tout au long de la semaine, ainsi que pour leur participation utile et constructive. Elle a également exprimé ses remerciements au Secrétariat et aux interprètes pour leur appui, les efforts et les séances de travail tardives. Elle a déclaré que les résultats obtenus permettraient à l'OMPI d'intervenir efficacement dans la mise en œuvre des politiques de développement. Elle a fait remarquer que les questions examinées présentent beaucoup d'intérêt pour elle et a demandé à tous ses partenaires de continuer à travailler avec une compréhension commune et une intensité égale à celles qu'ils ont manifestées lors de l'étude de l'ensemble des recommandations. La délégation a conclu en exprimant ses remerciements et sa satisfaction à tous ses collègues du groupe des pays africains pour leur appui.

65. La délégation de la Barbade a remercié le président et a indiqué qu'il s'agissait d'un jour important dans l'histoire de l'OMPI puisqu'il marquait la conclusion d'un processus lancé il y a trois ans environ. Elle a indiqué que les résultats obtenus à l'issue de la session de février 2007 et durant cette quatrième session du PCDA, ne l'auraient pas été sans la remarquable aptitude du président à diriger les travaux et, au nom du GRULAC, elle l'a félicité pour le rôle indispensable qu'il a joué et qu'il continuerait à jouer dans le processus.

66. La délégation du Bangladesh, au nom du groupe des pays asiatiques, s'est déclarée satisfaite des résultats obtenus à l'issue de la présente session et du processus du PCDA dans son ensemble. Elle a constaté avec satisfaction que l'on dispose non seulement d'une série de recommandations arrêtées en commun qui visent à placer les questions générales relatives au développement au centre des activités de l'OMPI, mais aussi de directives susceptibles d'aider l'Assemblée générale à piloter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation futurs des recommandations convenues relatives aux actions à engager. Elle a remercié tout particulièrement le président pour sa sagesse, sa patience, sa contribution, et surtout son aptitude à faire aboutir des négociations souvent difficiles. Le groupe des pays asiatiques a

remercié tous les partenaires des négociations pour leur esprit de conciliation et leur dialogue constructif ainsi que le Secrétariat de l'OMPI qui a apporté un appui administratif à ce processus, sans oublier les interprètes. La délégation a fait part de sa profonde gratitude au Directeur général pour son attachement au processus et le soutien qu'il lui a apporté. Elle a remercié les gouvernements de l'Inde et de Singapour pour avoir organisé des réunions informelles et de grande envergure relatives au plan d'action pour le développement, qui ont permis de faire aboutir les travaux du PCDA. En tant que coordinatrice du groupe des pays asiatiques, la délégation a indiqué qu'elle avait eu grand plaisir à travailler avec les autres pays faisant partie du groupe et a reconnu qu'ils l'ont aidée à s'acquitter de ses responsabilités. Elle se réjouit à la perspective de la prochaine Assemblée générale, qui, elle l'espère, adoptera les recommandations proposées par le PCDA et approuvera la proposition du comité visant à les mettre en œuvre de manière efficace.

67. La délégation de la Fédération de Russie a également remercié le président pour sa conduite compétente des travaux, ajoutant qu'elle lui a permis d'obtenir des résultats positifs. Elle a également remercié le Secrétariat de l'OMPI et tous ceux qui lui ont prêté assistance dans le cadre de ses travaux.

68. La délégation de l'Italie, au nom du groupe B, a exprimé sa reconnaissance au président pour les efforts déployés en vue d'obtenir des résultats très positifs. Elle a indiqué que tout avait été fait pour y parvenir. Après les résultats satisfaisants obtenus à la session de février 2007, lorsqu'elle a commencé à examiner les 71 propositions figurant dans le document de M. Manalo, ambassadeur des Philippines, c'est à dire en juin 2007 tous les groupes régionaux étaient persuadés que leur tâche serait difficile. Malgré les difficultés rencontrées, elle a pu achever ses travaux de manière positive et élaborer un texte satisfaisant de la recommandation destinée à l'Assemblée générale. La délégation espère que l'attitude positive dont elle a fait preuve en poussant les choses durant la quatrième session du PCDA, gagnerait tous les autres domaines d'activité menées au sein de l'OMPI. La délégation a également remercié les membres du groupe B de l'aide apportée durant les négociations.

69. La délégation de la Pologne a souscrit à la déclaration selon laquelle la quatrième session du PCDA a connu un succès considérable et, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a félicité le président pour sa conduite éclairée qui lui a permis de franchir ce tournant important. Elle a remercié les coordinateurs de son groupe et le Secrétariat pour leurs conseils impartiaux et leur grande disponibilité à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du processus. Enfin, la délégation a également remercié le personnel et les interprètes de l'OMPI.

70. La délégation de la Chine a exprimé ses remerciements au président pour sa contribution, et les efforts accomplis. C'est grâce à sa vaste expérience et son autorité que la session a connu un succès éclatant. La délégation a remercié le Secrétariat de l'OMPI pour les efforts qu'il a déployés en vue du bon déroulement des délibérations et de sa réussite. La délégation a également remercié tous les États membres et les groupes régionaux pour leur collaboration, notamment la patience et l'esprit de conciliation dont ils ont fait preuve durant les négociations. Elle a également exprimé ses remerciements aux différents coordinateurs régionaux pour les travaux et les efforts accomplis, et aux Gouvernements de l'Inde et de Singapour pour avoir contribué au bon déroulement des discussions sur la question du développement. C'est avec une grande satisfaction qu'elle a constaté l'émergence d'un consensus grâce aux efforts conjugués de toutes les parties, et fondé sur le principe de s'accorder sur les questions principales pour ne laisser subsister que de légères différences.

Enfin, elle a réaffirmé être prête à continuer de respecter et d'avaliser le consensus dégagé par l'ensemble des parties, à contribuer, dans un esprit constructif et de coopération, au bon déroulement des futurs travaux relatifs au plan d'action pour le développement.

71. La délégation du Soudan a remercié le président de sa patience et de ses efforts et a mentionné que le groupe des pays africains avait pleinement pris en compte les travaux du groupe. Elle s'est félicitée de l'issue extrêmement positive de cette session et a formé le vœu que l'on saurait imprimer un nouvel élan aux travaux à venir.

72. La délégation du Maroc, qui avait été honorée de présenter les propositions africaines au nom du groupe des pays africains lors de la session de 2005, a tenu à exprimer sa reconnaissance et son soutien au coordinateur de ce groupe ainsi qu'à la délégation de l'Algérie. Elle a déclaré qu'ils avaient avancé lentement, mais que le président avait fait preuve de beaucoup de talent et d'une ferme détermination; elle a en outre remercié l'ambassadeur Clarke pour son approche des problèmes et sa patience. La délégation a indiqué que les résultats satisfaisants obtenus n'auraient pas pu l'être sans l'esprit d'ouverture et l'attitude positive qu'ont manifesté toutes les délégations ayant participé activement et avec intérêt aux négociations. Elle a néanmoins fait observer que le succès réel de cette session se mesurerait à l'aune des mécanismes véritablement concrets de développement qui pourraient être mis en place après la période de mise en œuvre. Dans ce contexte, elle a souhaité exprimer ses sincères remerciements et sa profonde reconnaissance au Directeur général pour sa volonté de mener des actions en faveur du développement et le soutien indéfectible qu'il a apporté lors du processus du PCDA. La délégation a remercié Messieurs Saadallah, Rai, et leurs collègues pour leurs efforts incessants, leur dynamisme et leur efficacité. Elle a également remercié M. Manolo, ambassadeur des Philippines ainsi que l'ambassadeur du Paraguay des efforts accomplis. Elle a fait part de sa reconnaissance au secrétaire permanent de l'Inde, à M. Yu, ainsi qu'à leurs gouvernements respectifs pour les consultations importantes menées dans leurs pays. Enfin, la délégation a remercié, en son absence, M. Usman Sarki de la délégation du Nigeria pour sa contribution au processus.

73. La délégation de l'Inde a rendu sincèrement hommage au président pour sa patience et sa direction compétente qui ont permis d'aboutir à un résultat positif. Elle a remercié les délégations qui ont parlé d'elle en termes positifs, et se sont déclarées satisfaites des initiatives prises par son pays lors de la session du PCDA. Elle s'est dite reconnaissante des efforts déployés par Messieurs Saadallah et Rai, le Bureau international de l'OMPI, et tous ceux qui ont prêté assistance au cours de cette session.

74. La délégation de l'Argentine a déclaré que cette session marque une étape importante pour le Brésil et son pays en particulier. Elle a rappelé que des travaux de fond avaient été menés pendant un certain temps avant de pouvoir soumettre initialement une proposition commune à la session de 2004, mais depuis lors les délégations de ces deux pays ont repris le flambeau et poursuivent ces travaux. La délégation a félicité et remercié tous les membres de son groupe, notamment la Bolivie, le Brésil, Cuba, la République dominicaine, l'Équateur, l'Égypte, l'Iran, le Kenya, le Pérou, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, l'Uruguay et la Sierra Leone; elle a également salué les efforts déployés tout au long de ces dernières années, qui ont permis de déboucher sur des résultats extrêmement positifs. La délégation a particulièrement remercié le président du travail accompli et a souligné que sans sa contribution ils n'auraient pas pu obtenir ces résultats, qui devront être mis en œuvre au cours

des années à venir. Elle a félicité tous les coordinateurs des différents groupes pour le travail réalisé, le Secrétariat de l'OMPI, et ses collègues des institutions qui l'ont accompagnée jusqu'au dernier jour de cette quatrième session du PCDA, et a remercié les interprètes qui ont dû rester vigilants, comme elle, durant les séances tardives.

75. Le président a déclaré avoir pris conscience de la pertinence de la contribution des ONG et les a remercié de leurs efforts. Il a également remercié les interprètes. Il a suspendu ensuite la quatrième session et déclaré que le Comité reprendrait ses travaux le 4 septembre 2007.

76. Les participants de la session ont adopté les recommandations suivantes :

“Le PCDA a décidé d'adresser les recommandations suivantes à l'Assemblée générale à sa session de 2007 :

“1. Adopter les recommandations relatives aux actions à engager qui figurent dans les propositions acceptées contenues dans l'annexe I.

“2. Mettre en œuvre immédiatement les recommandations figurant dans la liste soumise par le président du PCDA, conformément au paragraphe X du rapport de la quatrième session du PCDA.

“3. Créer immédiatement un Comité du développement et de la propriété intellectuelle chargé :

- a) d'élaborer un programme de travail pour la mise en œuvre des recommandations adoptées;
- b) de suivre, évaluer, examiner la mise en œuvre de toutes les recommandations adoptées et faire rapport sur cette mise en œuvre; à cet effet, il assurera une coordination avec les organes de l'OMPI pertinents;
- c) de débattre des questions relatives à la propriété intellectuelle et au développement convenues par le comité et décidées par l'Assemblée générale.

“4. Le comité sera composé des États membres de l'OMPI et ouvert à toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées. Il examinera et adoptera un règlement intérieur à partir des Règles générales de procédure de l'OMPI à sa première réunion, qui se tiendra pendant le premier semestre de 2008. Le nombre et la durée des réunions du comité seront décidés par l'Assemblée générale.

“5. Le président actuel du PCDA est invité à établir les documents de travail initiaux pour la première session du comité, y compris un projet de programme de travail, en concertation avec les États membres et le Secrétariat. Le projet de programme de travail devrait traiter notamment des besoins en ressources humaines et financières en vue de leur prise en considération dans le processus de planification budgétaire de l'OMPI.

“6. Le comité fera rapport et pourra présenter des recommandations chaque année à l'Assemblée générale.

“7. Le PCIPD sera dissous et le mandat du PCDA ne sera pas renouvelé.”

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

GROUPE A : ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

1. L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.
2. Fournir une assistance complémentaire à l'OMPI sous forme de contributions de donateurs et constituer un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l'exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays.
3. Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d'assistance technique de l'OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle.
4. Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.
5. L'OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l'ensemble des activités d'assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur des activités spécifiques, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l'activité a été mise en œuvre.
6. Le personnel et les consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI devront conserver leur neutralité et rendre compte de leurs activités, en accordant une attention particulière au code de déontologie existant et en évitant les conflits d'intérêts potentiels. L'OMPI établira une liste des consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI et la diffusera largement auprès des États membres.
7. Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.

8. Demander à l'OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux offices nationaux des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu'à leurs organismes régionaux et sous-régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d'accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets.

9. Demander à l'OMPI de créer, en concertation avec les États membres, une base de données pour établir le parallèle entre les besoins spécifiques de développement liés à la propriété intellectuelle et les ressources disponibles, étendant ainsi la portée de ses programmes d'assistance technique, afin de réduire la fracture numérique.

10. Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.

11. Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.

12. Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et délibérations de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique, conformément au mandat de l'Organisation.

13. L'assistance législative de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais.

14. Dans le cadre de l'accord entre l'OMPI et l'OMC, l'OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l'exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l'utilisation des marges de manœuvre prévues par l'Accord sur les ADPIC.

GRUPE B : ÉTABLISSEMENT DE NORMES, FLEXIBILITES, POLITIQUE DES POUVOIRS PUBLICS ET DOMAINE PUBLIC

15. Les activités d'établissement de normes doivent :
- être exhaustives et réalisées à l'initiative des membres;
 - prendre en considération les différents niveaux de développement;
 - établir un équilibre entre les coûts et les avantages;
 - constituer un processus participatif, qui prenne en considération les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres de l'OMPI ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées; et
 - être conformes au principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI.

16. Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.
17. Dans ses activités, notamment en matière de d'établissement de normes, l'OMPI devrait tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA.
18. Inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux.
19. Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.
20. Promouvoir les activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI, y compris l'élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d'aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs.
21. L'OMPI mènera des consultations informelles, ouvertes et équilibrées, selon que de besoin, avant d'entreprendre toute nouvelle activité d'établissement de normes, dans le cadre d'un processus placé sous le contrôle des membres, en favorisant la participation d'experts des États membres, et notamment des pays en développement et des PMA.
22. Les activités d'établissement de normes de l'OMPI devraient appuyer les objectifs de développement arrêtés à l'intérieur du système des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Le Secrétariat de l'OMPI, sans préjudice du résultat des réflexions des États membres, devrait traiter dans ses documents relatifs aux activités d'établissement de normes, selon que de besoin et compte tenu des directives des États membres, des questions telles que : a) la garantie de la mise en œuvre nationale des normes de propriété intellectuelle, b) les liens entre propriété intellectuelle et concurrence, c) le transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle, d) les flexibilités potentielles et les exceptions et limitations pour les États membres et e) la possibilité de dispositions particulières supplémentaires pour les pays en développement et les PMA.

23. Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l'innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA.

GROUPE C : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE, TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET ACCES AUX SAVOIRS

24. Demander à l'OMPI, dans le cadre de son mandat, d'étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en prenant aussi en considération l'importance du Fonds de solidarité numérique (FSN).
25. Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d'en tirer profit, le cas échéant.
26. Encourager les États membres, en particulier les pays industrialisés, à inciter leurs institutions travaillant dans la recherche et le domaine scientifique à renforcer leur coopération et leurs échanges avec les institutions de recherche-développement des pays en développement, en particulier des PMA.
27. Promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement : permettre, dans le cadre d'un organe compétent de l'OMPI, des discussions axées sur l'importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée à la nécessité d'aider les États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l'utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel.
28. Examiner les politiques et mesures relatives à la propriété intellectuelle que les États membres, en particulier les pays industrialisés, pourraient adopter pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie vers les pays en développement.
29. Inscire les délibérations sur les questions relatives au transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle dans le mandat d'un organe approprié de l'OMPI.
30. L'OMPI devrait coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs.
31. Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s'agissant par exemple de demander à l'OMPI de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public.
32. Ménager au sein de l'OMPI la possibilité d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.

GROUPE D : EVALUATIONS ET ETUDES DES INCIDENCES

33. Demander à l'OMPI d'élaborer un mécanisme efficace d'examen et d'évaluation annuel, en vue d'analyser l'ensemble de ses activités axées sur le développement, notamment celles qui ont trait à l'assistance technique, en établissant à cette fin des indicateurs et des critères spécifiques, le cas échéant.
34. Afin d'aider les États membres à élaborer des programmes nationaux de vaste portée, demander à l'OMPI de mener une étude sur les obstacles à la protection de la propriété intellectuelle dans l'économie informelle, notamment sur les coûts et les avantages concrets de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois.
35. Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.
36. Échanger des données d'expérience sur des projets de partenariat ouverts tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle.
37. À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.
38. Renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement.

GROUPE E : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, MANDAT ET GOUVERNANCE

39. Demander à l'OMPI d'aider, dans le cadre de ses compétences et de sa mission fondamentales et en coopération avec les organisations internationales compétentes, les pays en développement, en particulier les pays africains, en menant des études sur la fuite des cerveaux et en formulant des recommandations en conséquence.
40. Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l'OMS, l'ONUDI, l'UNESCO et d'autres organisations internationales compétentes, notamment l'OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l'application de programmes de développement.
41. Effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération et du développement.
42. Renforcer les mesures visant à assurer une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l'OMPI, conformément à ses critères concernant l'admission et l'accréditation des ONG, tout en gardant cette question à l'ordre du jour.

43. Examiner comment améliorer le rôle de l'OMPI dans la recherche de partenaires pour le financement et l'exécution de projets relatifs à la fourniture d'une assistance ayant trait à la propriété intellectuelle dans le cadre d'une procédure transparente et contrôlée par les membres et sans préjudice des activités de l'OMPI en cours.

44. Compte tenu de la nature de l'OMPI, qui est une organisation contrôlée par ses membres en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, les réunions ou les consultations formelles et informelles relatives aux activités d'établissement de normes dans l'Organisation, organisées par le Bureau international, à la demande des États membres, devraient se tenir principalement à Genève, d'une manière ouverte et transparente pour tous les membres. Lorsque de telles réunions se tiendront hors de Genève, les États membres seront informés par les voies officielles, suffisamment tôt, et consultés sur le projet d'ordre du jour et de programme.

GROUPE F : DIVERS

45. Replacer l'application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l'intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement, étant donné que, conformément à l'article 7 de l'Accord sur les ADPIC, "la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle devraient contribuer à la promotion de l'innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d'une manière propice au bien-être social et économique, et à assurer un équilibre de droits et d'obligations".

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

I. ÉTATS/STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États)/
(*in the alphabetical order of the names in French of the States*)

AFGHANISTAN

Nanguyalai TARZI, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève

Ahmad Khalil NASRI, premier secrétaire, Mission permanente, Genève

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA

Glaudine MTSHALI (Mrs.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Johan VAN WYK, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Patrick KRAPPIE, Deputy Director, Department of Foreign Affairs (DFA), Pretoria

Vicky BEUKES (Ms.), Department of Arts and Culture (DAC), Pretoria

Glenn Ujebe MASOKOANE, Director: Multi-disciplinary-Cultural Development,
Department of Arts and Culture (DAC), Pretoria

Lucy MAHLANGU (Ms.), Director, Multilaterals and Resourcing, International Relations,
Department of Arts and Culture (DAC), Pretoria

Portia MATLATA (Ms.), Department of Arts and Culture (DAC), Pretoria

Macdonald M. NETSHITENZHE, Representative, Department of Trade and Industry (DTI),
Pretoria

ALGÉRIE/ALGERIA

Idriss JAZAÏRY, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève

Boumédiène MAHI, secrétaire diplomatique, Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Li-Feng SCHROCK, Head of Division, Federal Ministry of Justice, Berlin

Christof SCHMIDT, Federal Ministry of Justice, Berlin

ARGENTINE/ARGENTINA

Alberto J. DUMONT, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Ernesto MARTINEZ GONDRA, Ministro, Representante Permanente Alternativo, Misión Permanente, Ginebra

Inés Gabriela FASTAME (Srta.), Secretario de Embajada, Misión Permanente, Ginebra

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Ian HEATH, Director General, IP Australia, Woden ACT

Terry MOORE (Ms.), Director, Office of the Director General, IP Australia, Woden ACT

Joanne RUSH (Ms.), Assistant Director, International Policy, IP Australia, Woden ACT

Edwina LEWIS (Ms.), Policy Officer, International Policy, IP Australia, Woden ACT

Tegan BRINK (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

AUTRICHE/AUSTRIA

Johannes WERNER, Deputy Head, Department of International Relations, Austrian Patent Office, Vienna

BANGLADESH

Toufiq ALI, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Enayet MOWLA, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Nayem U. AHMED, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BARBADE/BARBADOS

C. Trevor CLARKE, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Corlita BABB-SCHAEFER, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BELGIQUE/BELGIUM

Alex VAN MEEUWEN, représentant permanent, Mission permanente, Genève

Brigitte MINART (Mme), représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

Henri BENKOSKI, expert, Ministère de la culture et de l'audiovisuel (Communauté française) pour la diversité culturelle auprès des institutions internationales, Bruxelles

Michel GEREBTZOFF, premier secrétaire, Mission permanente, Genève

Mélanie GUERREIRO (Mme), juriste, Office de la propriété intellectuelle, SPF économie, P.M.E., classes moyennes et énergie, Bruxelles

Geoffrey E.B. EEKHOUT, stagiaire, Ministère de la culture et de l'audiovisuel (Communauté française) pour la diversité culturelle auprès des institutions internationales, Bruxelles

BÉNIN/BENIN

Patrice Hanlode LANTONKPODE, chef, Service de la documentation et de l'information, Centre national de la propriété industrielle (CENAPI), Ministère de l'industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi, Cotonou

Yao AMOUSSOU, premier conseiller, Mission permanente, Genève

BOLIVIE/BOLIVIA

Copa Romero SORKA JANNET (Ms.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

BOTSWANA

Rhee Omphile HETANANG, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL/BRAZIL

Cliffor GUIMARÃES, Advisor, Copyright Office, Ministry of Culture, Rio de Janeiro

Luis Carlos Wanderley LIMA, Coordinator for Intellectual Property, National Agency of Health Surveillance (ANVISA), Ministry of Health, Rio de Janeiro

Henrique CHOER MORAES, Diplomat, Ministry of Foreign Relations, Rio de Janeiro

Guilherme PATRIOTA, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BULGARIE/BULGARIA

Dessislava PARUSHEVA (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

CAMBODGE/CAMBODIA

Bunthon THAY, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CANADA

Lesia STANGRET (Ms.), Senior Trade Policy Officer, Information and Technology Trade Policy Division, Department of Foreign Affairs and International Trade, Ottawa

Pascale ROCHETTE (Mrs.), Trade Policy Officer, Information and Technology Trade Policy Division, Department of Foreign Affairs and International Trade, Ottawa

Wayne SHINYA, Senior Project Officer, Policy Development Department of Canadian Heritage, Ottawa

Stéfan BERGERON, Policy Analyst, International Affairs, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Department of Industry Canada, Gatineau, Québec

Raquel FRAGOSO PETERS (Ms.), Senior Project Leader, Intellectual Property Policy, Department of Industry Canada, Ottawa

Sophie GALARNEAU (Ms.), Policy Analyst, Patent Policy Directorate, Marketplace Framework Policy Branch, Department of Industry Canada, Ottawa

Alan GUNDERSON, Coordinator, Economics Enforcement Analyst, Competition Policy Branch, Competition Bureau Canada

Sara WILSHAW (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CHILI/CHILE

Andrés GUGGIANA V., Legal Adviser, Intellectual Property Department, General Directorate of International Economic Affairs, Ministry of Foreign Affairs, Santiago

Marcela Carolina BELMAR (Ms.), Head, IP Department, Economic Affairs Division, Ministry of Foreign Affairs, Santiago

Maximiliano SANTA CRUZ, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

CHINE/CHINA

LIU Jian, Division Director, European Division, International Cooperation Department, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

WU Changlin, Project Administrator, International Cooperation Department, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

YU Weiwei (Ms.), Division Director, Trademark Office, State Administration for Industry and Commerce (SAIC), Beijing

FENG Hongsheng, Deputy Division Director, General Affairs, National Copyright Administration of China (NCAC), Beijing

FU Cong, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ZHAO Yangling (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZHANG Ze, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE/COLOMBIA

Jairo RUBIO ESCOBAR, Superintendente, Superintendencia de Industria y Comercio (SIC), Ministerio de Desarrollo Económico, Bogotá

COMORES/COMOROS

Charif OUBEIDILLAH, directeur de l'industrie et point focal de l'OMPI, Ministère de l'énergie, des mines, de l'industrie et de l'artisanat, Moroni

CONGO

Apollin Germain MAMPOLO, chef, Service financier, et chargé de la formation, Antenne nationale de la propriété industrielle, Ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé, Brazzaville

Delphine BIKOUTA (Mme), premier conseiller, Mission permanente, Genève

CÔTE D'IVOIRE

Guy-Alain Emmanuel GAUZE, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève

Tiémoko MORIKO, conseiller, Mission permanente, Genève

Sylvain BAH, sous-directeur, Office ivoirien de la propriété intellectuelle (OIFI), Ministère de l'industrie et de la promotion du secteur privé, Abidjan

Alloua TRAORE (Mlle), attachée, Mission permanente, Genève

CUBA

María de Los Angeles SÁNCHEZ TORRES (Sra.), Directora General, Oficina Cubana de la Propiedad Industrial (OCPI), La Habana

DANEMARK/DENMARK

Kaare STRUVE, Senior Legal Advisor, Danish Patent and Trademark Office, Ministry of Economic and Business Affairs, Taastrup

ÉGYPTE/EGYPT

Heba MOSTAFA (Ms.), Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Cairo

Mohamed MOSTAFA, General Manager, Egyptian Patent Office, Academy of Scientific Research and Technology (ASRT), Cairo

Mohamed ABDEL-MONEM, Senior Specialist, Egyptian Patent Office, Academy of Scientific Research and Technology (ASRT), Cairo

Yasser HASSAN, Head, UN Agencies Department, Cairo

Ragui EL-ETREBY, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

EL SALVADOR

Francisco Alberto LIMA MENA, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Martha Evelyn MENJIVAR CORTEZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ÉQUATEUR/ECUADOR

Alfredo CORRAL PONCE, Presidente, Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual (IEPI), Quito

Luís VAYAS, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

Ivan HOLGUIN, chargé d'affaires, Misión Permanente, Ginebra

ESPAGNE/SPAIN

Jaime JIMÉNEZ LLORENTE, Técnico Superior, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Turismo y Comercio, Madrid

ESTONIE/ESTONIA

Katrin SIBUL (Mrs.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Paul E. SALMON, Senior Counsel, Office of International Relations, United States Patent and Trademark Office, Alexandria, Virginia

Lisa CARLE (Ms.), Counsellor for Economic and Science Affairs, Permanent Mission, Geneva

Neil GRAHAM, Policy Planning Advisor, Office of Policy and International Relations, United States Copyright Office, Library of Congress, Washington, D.C.

David MORFESI, Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

Joyce NAMDE (Ms.), International Relations Officer, Office of Technical Specialized Agencies, Bureau of International Organizations Affairs, United States Department of State, Washington, D.C.

Michael SHAPIRO, Attorney Advisor, Office of International Relations, United States Patent and Trademark Office, Department of Commerce, Alexandria, Virginia

Robert M. WATTS, Deputy Director, Office of Intellectual Property Enforcement, Bureau of Economic, Energy and Business Affairs, U.S. Department of State, Washington, D.C.

ÉTHIOPIE/ETHIOPIA

Abdulrezak OUMER JEJU, Team Leader, Patent Search and Examination, Patent Directorate, Ethiopian Intellectual Property Office, Addis Ababa

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE/THE FORMER YUGOSLAV
REPUBLIC OF MACEDONIA

Ognjan BLAGOEV, Head, General Department, State Office of Industrial Property (SOIP),
Skopje

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Mikhail FALEEV, Department Director, International Cooperation Department, Federal
Service for Intellectual Property, Patents and Trademarks (ROSPATENT), Moscow

Elena KULIKOVA (Ms.), Counsellor, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs,
Moscow

Ilya GRIBKOV, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

FINLANDE/FINLAND

Elina ISOKSELA (Mrs.), Government Secretary, Legal Affairs, Ministry of Trade and
Industry, Helsinki

Riitta LARJA (Ms.), Coordinator, International and Legal Affairs, National Board of Patents
and Registration of Finland, Helsinki

Marco RAJANIEMI, Legal Adviser, Ministry of Education and Culture, Helsinki

FRANCE

Gilles REQUENA, chef, Service des affaires européennes et internationales, Institut national
de la propriété industrielle (INPI), Paris

Gilles BARRIER, premier secrétaire, Mission permanente, Genève

GAMBIE/GAMBIA

Awa Bah JAMMEH (Mrs.), Ministry, Banjul

GUINÉE/GUINEA

Boubakar FOFANA, inspecteur, Service national de la propriété industrielle (SPI), Ministère
du commerce, de l'industrie et des PME (MCIPME), Conakry

Aïssatou DIALLO (Mme), chef, Section des brevets, Service national de la propriété
industrielle (SPI), Ministère du commerce, de l'industrie et des PME (MCIPME), Conakry

INDE/INDIA

Ajay DUA, Secretary, Department of Industrial Policy and Promotion, Ministry of Commerce and Industry, New Delhi

Naresh Nandan PRASAD, Joint Secretary, Department of Industrial Policy and Promotion, Ministry of Commerce and Industry, New Delhi

Mohinder S. GROVER, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

INDONÉSIE/INDONESIA

Abdul Bari AZED, Director General of Intellectual Property Rights, Directorate General of Intellectual Property Rights, Jakarta

Dian WIRENGJURIT, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Yasmon YASMON, Head, International Cooperation Division, Directorate General of Intellectual Property Rights, Jakarta

Suryadi SURYADI, Head, Accounting, Directorate General of Intellectual Property Rights, Jakarta

Yasmi ADRIANSYAH, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

Widya SADNOVIC, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Alireza MOAIYERI, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Seyed Mohammad Kazem SAJJADPOUR, Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Yazdan NADALIZADEH, Second Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Nabi AZAMI SARDOUEE, Expert, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs, Tehran

IRAQ

Bushra ABDUL KAREEM, Senior Chemist, Industrial Property Division, Central Organization for Standardization and Quality Control (COSQC), Ministry of Planning and Development Co-operation, Baghdad

Talal FAWZI FAISI, Director, Ministry of Planning and Development Co-operation, Baghdad

IRLANDE/IRELAND

Frank BUTLER, Intellectual Property Unit, Department of Enterprise, Trade and Employment, Dublin

ISRAËL/ISRAEL

Noa FURMAN (Mrs.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ITALIE/ITALY

Pasquale D'AVINO, ministre conseiller, Mission permanente, Genève

Fabrizio MAZZA, conseiller, Direction générale de la coopération économique, Ministère des affaires étrangères, Rome

Vittorio RAGONESI, expert juridique, Direction générale de la coopération économique, Ministère des affaires étrangères, Rome

Ivana PUGLIESE (Mme), Bureau italien des brevets et des marques, Ministère du développement économique, Rome

Augusto MASSARI, premier secrétaire, Mission permanente, Genève

Francesco LUCCISANO, stagiaire, Mission permanente, Genève

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE/LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

Abubaker SHAKSHUKI, IP Department, National Board for Scientific Research, Tripoli

Anwar Mohamed GUIDER, United Nations Department, General People's Committee for Foreign Liaisons and International Cooperation, Tripoli

Ibtissam SAAITE (Miss), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

JAPON/JAPAN

Takashi YAMASHITA, Director, Multilateral Policy Office, International Affairs Division, General Affairs Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Atsushi SHIOMI, Deputy Director, International Affairs Division, General Affairs Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Kenichiro NATSUME, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Kiyoshi SAITO, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

JORDANIE/JORDAN

Moh'd Amin ALFALEH ALABADI, Deputy Director, Department of the National Library, Ministry of Culture, Amman

KAZAKHSTAN

Nurlan AKISHEV, Head, Service of Examination of Inventions and Useful Models, National Institute of Intellectual Property, Astana

KENYA

Maria NZOMO (Mrs.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Edward SIGEI, State Counsel, Department of the Registrar General, Nairobi

Nilly KANANA, First Secretary, Legal Affairs, Permanent Mission, Geneva

KIRGHIZISTAN/KYRGYZSTAN

Muktar DJUMALIEV, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

KOWEÏT/KUWAIT

Ahmad AL-MUTAIRI, Deputy Director, Trademark and Patent Department, Ministry of Trade and Commerce, Kuwait

Fahed BAQER, Head, Intellectual Property Section, Ministry of Trade and Commerce, Kuwait

LETTONIE/LATVIA

Zigrīds AUMEISTERS, Director, Patent Office of the Republic of Latvia, Riga

Guntis RAMĀNS, Deputy Director, Patent Office of the Republic of Latvia, Riga

Ieva PLŪME-POPOVA (Mrs.), Deputy Director, Legal Department, Patent Office of the Republic of Latvia, Riga

Ieva DREIMANE (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

LUXEMBOURG

Christiane DALEIDEN DISTEFANO (Mme), représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

MADAGASCAR

Jocellin ANDRIANIRIANAZAKA, directeur général, Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI), Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement du secteur privé, Antananarivo

Olgatte ABDOU (Mme), conseiller, Mission permanente, Genève

MALAISIE/MALAYSIA

Siti Eaisah MOHAMAD (Mrs.), Director, Planning and Corporate Service Division, Intellectual Property Corporation of Malaysia (MyIPO), Ministry of Domestic Trade and Consumer Affairs, Kuala Lumpur

Azwa Affendi BAKHTIAR, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MAROC/MOROCCO

M'hamed SIDI EL KHIR, conseiller, Mission permanente, Genève

MAURICE/MAURITIUS

Vishwakarmah MUNGUR, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MEXIQUE/MEXICO

Alfredo RENDÓN ALGARA, Director General Adjunto de Propiedad Industrial , Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), México

Mario RODRÍGUEZ MONTERO, Director General Adjunto de Servicios de Apoyo, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), México

Juan Manuel SÁNCHEZ, Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

MONGOLIE/MONGOLIA

Namjil CHINBAT, Director General, Intellectual Property Office of Mongolia (IPOM), Ulaanbaatar

NIGÉRIA/NIGERIA

Maigari G. BUBA, First Secretary (Trade Office), Permanent Mission, Geneva

NORVÈGE/NORWAY

Wegger Chr. STRØMMEN, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Debbie RØNNING (Mrs.), Senior Advisor, Norwegian Patent Office, Oslo

Gry Karen WAAGE (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

OMAN

Fatima AL-GHAZALI (Mrs.), Counsellor, Commercial Affairs, Permanent Mission, Geneva

Ahmed AL-SAIDI, Intellectual Property Officer, Ministry of Commerce and Industry, Oman

OUGANDA/UGANDA

Anne NABAASA (Miss), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

PAKISTAN

Syed Ali Asad GILLANI, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PANAMA

Iván VERGARA, Consejero Legal, Misión Permanente, Ginebra

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Frank Martinus VAN DES ZWAN, Senior Policy Adviser, Ministry of Economic Affairs, The Hague

Irene KNOBEN (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PÉROU/PERU

Alejandro NEYRA SÁNCHEZ, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

PHILIPPINES

Leny RAZ (Ms.), Director, Bureau of Trademarks, Intellectual Property Office of the Philippines (IP Philippines), Makati City

Miguel R. BAUTISTA, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ma. Victoria L. BARNES (Ms.), attaché, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE/POLAND

Grażyna LACHOWICZ (Ms.), Head, International Cooperation Unit, Patent Office of the Republic of Poland, Warsaw

Sergiusz SIDOROWICZ, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

PORTUGAL

José Mário SOUSA, Head, Legal Affairs Department, National Institute of Industrial Property (INPI), Lisbon

José Guedes DE SOUSA, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

QATAR

Ahmed Youssef AL-JEFAIRI, Director, Industrial Property Department, Ministry of Economy and Commerce, Doha

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

Kangmin LEE, Senior Deputy Director, International Organization Team, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Taejon

Seong-Joon PARK, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE/DOMINICAN REPUBLIC

Homero Luis HERNÁNDEZ SÁNCHEZ, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Enrique RAMÍREZ, Director, Oficina Nacional de la Propiedad Industrial (ONAPI), Secretaría de Estado de Industria y Comercio, Santo Domingo

Gladys Josefina AQUINO (Srta.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE/DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA

SOK Jong Myong, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Andrea PETRÁNKOVÁ (Mrs.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Eugen VASILIU, Deputy Director General, Romanian Office for Copyright, Bucharest

Daniela BUTCA (Ms.), Head, International Cooperation Bureau, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Livia PUSCARAGIU (Miss), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Dave WOOLF, Policy Advisor, The Patent Office, Newport

SAINT-SIÈGE/HOLY SEE

Anne-Marie COLANDRÉA (Mme), attaché, Mission permanente d'observation, Genève

SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES/SAINT VINCENT AND THE GRENADINES

Julian JACK, Deputy Registrar, Commerce and Intellectual Property Office, Kingstown

SERBIE/SERBIA

Emina KULENOVIĆ GRUJIĆ (Mrs.), Head, International Cooperation Division, Intellectual Property Office, Belgrade

SINGAPOUR/SINGAPORE

Geoffrey YU, Senior Specialist Advisor, Ministry of Foreign Affairs, Singapore

Jaya RATNAM, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Ang I-MING, Director and Legal Counsel, Legal Policy and International Affairs, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

KOONG Pai Ching (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

SLOVÉNIE/SLOVENIA

Biserka STREL (Mrs.), Director, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ljubljana

Boštjan RAČIČ, Adviser, Legal Department, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ljubljana

SOUDAN/SUDAN

Ihsan Mustafa EL AMIN (Mrs.), Senior Legal Advisor and Head of Patent Office, Acting Registrar General of Intellectual Property, Ministry of Justice, Khartoum

SUÈDE/SWEDEN

Maria WESTMAN-CLÉMENT (Ms.), Special Advisor, Division for Intellectual Property and Transport Law, Ministry of Justice, Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Alexandra GRAZIOLI (Mme), conseillère juridique, Division droit et affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Muriel SAKKAL (Mlle), Mission permanente, Genève

THAÏLANDE/THAILAND

Supavadee CHOTIKAJAN (Miss), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

TOGO

Traoré Aziz IDRISOU, directeur général, Bureau togolais du droit d'auteur (BUTODRA),
Ministère de la culture, du tourisme et des loisirs, Lomé

TUNISIE/TUNISIA

Chibeb MOKNI, secrétaire général, Organisme tunisien de protection des droits d'auteurs
(OTPDA), Tunis

Mokhtar HAMDİ, responsable du Département de la propriété industrielle, Institut national de
la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI), Tunis

Mohamed Abderraouf BDİOUI, conseiller, Mission permanente, Genève

TURQUIE/TURKEY

Fusun ATASAY (Ms.), Division Director, International Affairs Department, Turkish Patent
Institute, Ankara

Emin K. TÜRK, Assistant Expert, Directorate General of Copyrights and Cinema, Ministry of
Culture and Tourism, Istanbul

Erkin YILMAZ, Assistant Expert, Directorate General of Copyrights and Cinema, Ministry of
Culture and Tourism, Istanbul

Yeşim BAYKAL (Mrs.), Legal Adviser, Permanent Mission, Geneva

UKRAINE

Stanislav YARMOSH, Chief Expert, European Integration and International Cooperation
Division, State Department of Intellectual Property (SDIP), Ministry of Education and
Science of Ukraine, Kyiv

URUGUAY

Alberto GESTAL, Director Asesoría, División de Marcas, Dirección Nacional de la
Propiedad Industrial, Montevideo

VENEZUELA

Alessandro PINTO DAMIANI, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

VIET NAM

DUONG Chi Dung, Deputy Director, International Organisations, Ministry of Foreign Affairs, Hanoi

PHAM Hong Nga, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ZAMBIE/ZAMBIA

Mathias DAKA, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Anessie Michael BANDA-BOBO (Ms.), Registrar, Patent and Companies Registration Office, Lusaka

N. MAKASA (Ms.), Senior Examiner, Patents, Patent and Companies Registration Office, Lusaka

ZIMBABWE

Richard CHIBUWE, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

II. ORGANISATIONS INTERNATIONALES
INTERGOUVERNEMENTALES/
INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)/UNITED NATIONS (UN)

Conférence des nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED)/United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD)

Christoph SPENNEMAN, Legal Expert, Division on Investment, Technology and Enterprise Development (DITE), Geneva

Lee NARAE (Miss), Intern, Division on Investment, Technology and Enterprise Development (DITE), Geneva

COMMISSION EUROPÉENNE (CE)/EUROPEAN COMMISSION (EC)

Sergio BALIBREA SANCHO, Counsellor, European Communities Delegation, Geneva

Claudia COLLA (Miss), Legal and Policy Affairs Officer, Industrial Property, Internal Market and Services Directorate-General, Geneva

OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS (OEB)/EUROPEAN PATENT OFFICE (EPO)

Konstantinos KARACHALIOS, Responsible for International Organizations, International Relations, Munich

Shirin ELAHI (Ms.), Scenarios Project Leader, Munich

ORGANISATION EURASIENNE DES BREVETS (OEAB)/EURASIAN PATENT ORGANIZATION (EAPO)

Khabibullo FAYAZOV, Vice President, Moscow

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

Libère BARARUNYERETSE, ambassadeur, représentant permanent, Genève

Sandra COULIBALY-LEROY (Mme), représentant permanent adjoint, Genève

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)/WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)

Jayashree WATAL (Mrs.), Counsellor, Intellectual Property Division, Geneva

Xiaoping WU (Mrs), Counsellor, Intellectual Property Division, Geneva

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ARIPO)/AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO)

M. A. MABROUK, Head, Legal and Training Department, Harare

SOUTH CENTRE

Ermias Tekeste BIADGLENG, Program Officer, Geneva

Viviana MUÑOZ TÉLLEZ (Miss), Program Officer, Geneva

UNION AFRICAINE (UA)/AFRICAN UNION (AU)

Khadija Rachida MASRI (Mrs.), Permanent Observer, Permanent Delegation, Geneva

Georges-Rémi NAMEKONG, Counsellor, Permanent Delegation, Geneva

III. ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES/
INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA)/Asian Patent Attorneys Association (APAA)
Alonzo Q. ANCHETA (President, Manila)

Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP)/International Association for the Advancement of Teaching and Research in Intellectual Property (ATRIP)
François CURCHOD (représentant permanent auprès de l'OMPI, Genolier)

Association latino-américaine des industries pharmaceutiques (ALIFAR)/Latin American Association of Pharmaceutical Industries (ALIFAR)
Mirta LEVIS (Sra.) (Directora Ejecutiva, Buenos Aires)

Association littéraire et artistique internationale (ALAI)/International Literary and Artistic Association (ALAI)
Victor NABHAN (président, Ferney-Voltaire)

Business Software Alliance (BSA)
Benoît MÜLLER (Director, Software Policy Europe, Washington, D.C.)

Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI)/Centre for International Industrial Property Studies (CEIPI)
François CURCHOD (représentant permanent auprès de l'OMPI, Genolier)

Centre for International Governance
Graham DUTFIELD (Co-Director, School of Law, University of Leeds)

Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD)/International Center for Trade and Sustainable Development (ICTSD)
Pedro ROFFE (Senior Fellow, Intellectual Property and Sustainable Development Programme, Geneva); David VIVAS (Programme Manager, IPRs, Geneva); Sisule MUSUNGU (Visiting Fellow); Margaret CHON (Ms.) (Visiting Fellow, Geneva); Graham DUTFIELD (Visiting Fellow); Gina VEA (Ms.) (Programme Officer, IPRs and Technology, Geneva); Fleur CLAESSENS (Miss) (Programme Officer, IPRs, Geneva); Nico TYABJI (Research Assistant, IPRs, Geneva)

Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL)/Centre for International Environment Law (CIEL)
Dalindyabo SHABALALA (Director, Project on Intellectual Property and Sustainable Development, Geneva); Esteban FALCONI (Fellow, Geneva); Jonathan HILL (Intern, Geneva)

Chambre de commerce internationale (CCI)/International Chamber of Commerce (ICC)
Ivan HJERTMAN (European Patent Attorney, IP Interface AB, Stockholm); J. Douglas HAWKINS (Director, International Trade Relations, Wyeth Pharmaceuticals, Collegeville); Daphne YONG-D'HERVÉ (Ms.) (Senior Policy Manager, Intellectual Property and Competition, International Chamber of Commerce (ICC), Paris); Thaddeus BURNS (Senior Corporate IP Counsel-Europe, Brussels)

Comité consultatif mondial des amis (CCMA)/Friends World Committee for Consultation (FWCC)
Martin WATSON (Representative, Global Economic Issues, Geneva)

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)/International Confederation of Societies of Authors and Composers (CISAC)
David UWEMEDIMO (Director, Legal, Political and Strategic Affairs, Paris); Willem A. WANROOIJ (Policy Advisor of Buma-Stemra, The Hague)

Electronic Frontier Foundation (EFF)
Gwen HINZE (International Affairs Director, San Francisco, California)

Electronic Information for Libraries (eIFL)
Teresa HACKETT (Ms.) (Project Manager eIFL-IP, Rome)

Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM)/International Federation of Pharmaceutical Manufacturers Associations (IFPMA)
Eric NOEHRENBERG (Director, International Trade and Market Policy, Geneva); Madeleine ERIKSSON (Ms.) (Policy Analyst, Geneva); Douglas HAWKINS (Wyeth); Alain AUMONIER (Vice President, Relations with Intentional Institutions, Sanofi-Aventis, Paris); Christine LEFORESTIER (Miss) (Sanofi-Aventis, Paris)

Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI)/International Federation of the Phonographic Industry (IFPI)
Gadi ORON (Legal Adviser, Legal Policy and Regulatory Affairs, London)

Fédération internationale de la vidéo (IVF)/International Video Federation (IVF)
Laurence DJOLAKIAN (Ms.) (Legal Advisor, Brussels)

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB)/International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA)
Barbara STRATTON (Ms.) (Senior Policy Adviser, Chartered Institute of Library and Information Professionals (CILIP), London)

Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF)/International Federation of Film Producers Associations (FIAPF)
Bertrand MOULLIER (Special Advisor, Paris)

Fundação Getulio Vargas (FGV)
Pedro PARANAGUÁ (Professor, Rio de Janeiro)

Institute for Policy Innovation (IPI)
Tom GIOVANETTI (President, Texas)

Institut du droit du commerce international et du développement (IDCID)/ Institute of International Trade Law and Development (IDCID)

Thiago LUCHESI (Legal Advisor, São Paulo)

International Trademark Association (INTA)

Bruno MACHADO (Geneva Representative)

Knowledge Ecology International (KEI)

James LOVE (Executive Director, Washington, D.C.); Thiru BALASUBRAMANIAM (Geneva Representative); Manon RESS (Director, Information Society Projects, Geneva); Michelle Childs (Ms.) (London Representative and Head of European Affairs, London); Madhavi SUNDER (Ms.) (Fellow, Geneva); Anupam CHANDER (Fellow, Geneva); Spring GOMBE (Fellow, Geneva)

Library Copyright Alliance (LCA)

Robert L. OAKLEY (Washington Affairs Representative, American Association of Law Libraries, Washington, D.C.)

Médecins sans frontières (MSF)

Michel LOTROWSKA (Policy Advocacy Advisor, Paris); Pascale BOULET (Ms.) (Legal Advisor, Paris)

The European Law Students' Association (ELSA)

Steffen HAGEN (Director, Department of Electronic Communication, Brussels); NG Kexian (Miss) (Brussels); Rudolf Christoph REIET (Brussels); Anika HOLTERHOF (Miss) (Brussels)

The Federalist Society

Mark SCHULTZ (Intellectual Property Practice Group, Washington, D.C.)

Third World Network (TWN)

Riaz Khalid TAYOB (Officer, Geneva); Sangeeta SHASHIKANT (Ms.) (Geneva)

Union internationale des éditeurs (UIE)/International Publishers Association (IPA)

Antje SORENSEN (Ms) (Legal Counsel, Geneva); Jens BAMMEL (Secretary General, Geneva)

Yale Information Society Project (ISP)

Eddan KATZ (Executive Director, New Haven); Eliot PENCE (Student, Geneva)

IV. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: C. Trevor CLARKE (Barbade/Barbados)
Vice-Président/Vice Chair: Muktar DJUMALIEV (Kirghizistan/Kyrgyzstan)

V. SECRETARIAT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/
SECRETARIAT OF THE WORLD INTELLECTUAL
PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Sherif SAADALLAH, directeur exécutif, Bureau de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour le développement/Executive Director, Office of Strategic Use of Intellectual Property for Development

Pushendra RAI, directeur par intérim, Division de la propriété intellectuelle et du développement économique, Bureau de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour le développement/Acting Director, Intellectual Property and Economic Development Division, Office of Strategic Use of Intellectual Property for Development

Bajoe WIBOWO, administrateur de programme, Division de la propriété intellectuelle et du développement économique, Bureau de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour le développement/Program Officer, Intellectual Property and Economic Development Division, Office of Strategic Use of Intellectual Property for Development

Esteban BURRONE, administrateur de programme, Division de la propriété intellectuelle et du développement économique, Bureau de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour le développement/Program Officer, Intellectual Property and Economic Development Division, Office of Strategic Use of Intellectual Property for Development

Patricia DE PAULA FREITAS SIMÃO SARTORIUS (Mme/Mrs.), administrateur de programme, Division de la propriété intellectuelle et du développement économique, Bureau de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour le développement/Program Officer, Intellectual Property and Economic Development Division, Office of Strategic Use of Intellectual Property for Development

Paul REGIS, administrateur adjoint de programme, Division de la propriété intellectuelle et du développement économique, Bureau de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour le développement/Assistant Program Officer, Intellectual Property and Economic Development Division, Office of Strategic Use of Intellectual Property for Development

[Fin de l'annexe II et du document]